

PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe
149, rue St-Germain

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Imprimé par l'Imprimerie Blais
62, rue de la Cathédrale

45e ANNEE (1904) No 28

RIMOUSKI, 22 OCTOBRE 1948

Abonnement : \$1.00 par année

Les "Américains du Nord" et la Princesse Pauline

Revenons à ce livre, si plein de charme et d'imprévu, de Jules Gesztesy, "Pauline de Metternich, ambassadrice des Tuileries", que je citais naguère, ici même, dans un article sur le... blé-d'inde en épi que l'excentrique princesse avait réussi à introduire à la Cour de Napoléon III, à Fontainebleau. Cette pétulante Pauline n'en était pas, du reste, à une excentricité près.

Elle n'aimait pas les fameux frères Goncourt, estimant ridicule, avec raison d'ailleurs, leur snobisme nobiliaire et ne les appelant toujours que les "Messieurs De". Par contre, elle s'était éprise d'un profond amour pour les Américains, ceux du Nord, non ceux du Sud qu'elle appelait "ces étrangers olivâtres". Elle préférait la "nouveau du genre" des Américains du Nord. C'est ainsi qu'elle avait pris en amitié l'agréable cantatrice américaine Lily Moulton, à qui, de son côté, l'empereur Napoléon III trouvait moult agrément. Celui-ci lui demandait souvent d'interpréter les chansons plaintives des noirs du Kentucky, dont il avait connu le répertoire au temps de son exil en Amérique.

En général, à la Cour, sous le Second Empire, on ne priait guère les Américains du Nord et c'est peut-être pour cela que Pauline de Metternich les affectionnait. Ils étaient considérés comme des "aventuriers qui venaient déjà, dans un avenir assez proche, la vieille Europe soumise aux ordres de leur Sénat".

On avait tort de craindre les futurs Etats-Unis d'Amérique. Si l'Europe est "soumise aux ordres de leur Sénat", c'est aujourd'hui évidemment pour son bien. Cette Europe affaiblie, affamée, si elle peut aujourd'hui éprouver un peu de soulagement dans la pénible situation où l'a placée la guerre, c'est bien grâce à ces "Américains du Nord", un peu aussi à ces "étrangers olivâtres" du Sud, comme aussi au Canada, à toute la jeune Amérique qui assurément ne comptait guère dans les calculs diplomatiques alors que, sous le Second Empire, se préparait au milieu des fêtes et des réjouissances la guerre de 1870.

FROISSARD.

Mort tragique de notre concitoyen M. Georges Bhéner

A Broadlands, à 6 milles de Cross-Point



Un des citoyens les plus en vue de Rimouski, bien connu dans toute notre région et sur la Côte-Nord, M. Georges Bhéner, a trouvé vendredi dernier, vers 4 h. 30 p.m., une mort tragique dans la rivière Restigouche, à la suite de la crevasse du pneu arrière de son automobile. L'accident survint à l'entrée ouest du village de Broadlands (Bonaventure), à quelque six milles de Cross-Point.

M. Bhéner, voyageur de commerce pour les firmes montrealaises Pacific Import et Sturt and Boby Supply, après quelques jours de travail dans Bonaventure, s'en revenait à sa demeure, à Rimouski (il était attendu dans le cours de la soirée), lorsqu'il fut victime de ce terrible accident qui lui coûta la vie. Le bruit de l'éclatement du pneu attirait l'attention d'un couple dont la maison était située à proximité du lieu de la tragédie. Immédiatement, M. et Mme Hunnabell traversèrent la route pour tenter d'aider le secourir la victime emprisonnée dans son véhicule, plongé dans la rivière Restigouche. Le courant était fort à cet endroit et rapidement l'automobile s'enfonça dans l'eau pour en être bientôt recouverte d'un plus d'un pied. Les témoins oculaires essayèrent vainement d'atteindre M. Bhéner, qui tentait désespérément de sortir de sa voiture par une fenêtre, ce qu'il réussit, mais pour être englouti dans le remous et disparaître sous l'onde après deux plongements.

Une équipe de secours de la "Restigouche Booms" entreprit aussitôt des recherches pour retrouver la victime. Ce n'est que le lendemain, vers une heure de l'après-midi, que les chercheurs retrouvèrent le cadavre à trois-quarts de mille du lieu de l'accident. L'automobile, qui fut retirée de la rivière, n'avait subi que de légers dommages. Apparemment, M. Bhéner perdit le contrôle de son volant à la suite de la crevasse du pneu à la rivière Restigouche, ce qu'il réussit à éviter pendant un court laps de temps, mais à cet endroit.

Un verdict de mort accidentelle a été rendu par le jury de la cour du coroner, à l'issue d'une enquête tenue, samedi après-midi, sous la présidence de M. le Dr J.-R. Boileau, de New-Richmond Station, coroner du

Délégués du Conseil de Rimouski au Parlement de Québec

Entrevue avec le premier ministre et deux de ses collègues. — La question du viaduc et du pont. — M. Alfred Dubé accompagne nos représentants.

Le maire de Rimouski, M. Elzéar Côté, les échevins Paul-H. L'Heureux, Albert Dionne et Ernest Doucet et le gérant de la Ville M. Léopold Garon sont allés à Québec, au début de la semaine, pour rencontrer l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre, l'honorable M. Lorrain, ministre des Travaux Publics, et l'hon. M. Talbot, ministre de la Voirie, relativement à la construction du viaduc projeté à l'entrée ouest de la ville près du pont de la rivière Rimouski.

M. Alfred Dubé, M.A.L., qui les accompagnait, insista sur l'urgence de l'exécution des travaux le plus vite possible. Quant au viaduc, le gouvernement provincial s'est dit prêt à collaborer et à faire immédiatement sa part de débours, mais il y a litige entre le fédéral, la Commission des Travaux à Niveau et le Canadian National. Le Conseil est revenu à Rimouski, accompagné de M. Emery

Beaulieu, avocat de Montréal, servira à brève échéance d'intermédiaire entre le provincial et le fédéral pour en arriver à une entente, afin de donner suite aux revendications de Rimouski. Quant à la construction du pont sur la rivière Rimouski, le provincial attend la décision du fédéral au sujet du viaduc. Les plans du pont sont prêts. Il semble que la construction de ce pont doit marcher de pair avec celle du viaduc.

M. le maire Côté projette même de se joindre au député fédéral de Rimouski, M. Gleason Belzile, qui a déjà promis son appui, pour présenter aux autorités d'Ottawa la requête des Rimouski à cet égard.

L'hon. M. Duplessis a promis à nos délégués de discuter les problèmes qui lui ont été soumis lors de l'entrevue de mardi dernier, à la prochaine réunion du Cabinet.

Le pro-maire et le gérant de Rimouski ont une entrevue avec les officiers du Canadian National

Importants projets qui se réaliseraient dans un avenir prochain. — Décisions imminentes sur plusieurs points. — La sonnette d'alarme de la rue de la Cathédrale sera déplacée d'ici un mois.

Le Canadian National, qui projette de faire des améliorations importantes à Rimouski, surtout à la gare, serait à la veille de prendre décision au sujet des demandes faites par la Ville de Rimouski. Mercredi, des officiers du C.N., MM. C.A. Bérubé, surintendant pour la division de Campbellton, J.C. McLaughlin, ingénieur en chef de la même division, J.S. Gunn, ingénieur-inspecteur, et deux membres de la Commission des Transports, MM. Dumontier et McDonald, d'Ottawa, sont venus rencontrer le pro-maire P.H. L'Heureux (en l'absence du maire Elzéar Côté, retenu à Québec) et le gérant de la ville M. Léopold Garon pour discuter le nouveau plan d'amélioration dont un bon nombre de questions ont une solution prochaine.

D'abord, la Commission des Transports a ordonné au C.N.R. d'avoir à déplacer, d'ici un mois, l'avertisseur automatique qui se trouve au centre de l'avenue de la cathédrale, au passage à niveau, pour le poser au bordure du chemin.

Il est fortement question d'agrandir, à brève échéance, les bureaux de fret et d'express, devenus insuffisants par suite du trafic intense, et de transporter le bureau d'express dans l'agrandissement de la bâtisse affectée au fret. Le bureau d'express actuel serait aménagé en salle d'attente pour les dames. Les pourparlers porteront également sur la construction d'un tunnel à la rue Lavoie et d'un autre à la rue Blais, au déplacement des voies d'évitement et de déchargement, à la disposition des rails dans les cours.

Depuis plusieurs mois déjà, des pourparlers ont été engagés sur des sujets analogues, mais la rencontre de mercredi devrait être la dernière : des décisions finales seront prises incessamment et les travaux seraient bientôt mis à exécution.

Le pavage du terrain aux abords de la gare fut aussi discuté.

L'Hôpital St-Joseph s'agrandit

Des travaux pour \$600,000. — Une chaufferie et une buanderie. — Un corps de logis du côté ouest pour les infirmières, etc. — Projet d'une autre aile, au coût de \$800,000, pour recevoir plus de malades.

Les autorités de l'Hôpital St-Joseph de Rimouski, afin de donner plus d'extension à leur œuvre et pour répondre aux besoins de la population régionale qui vont toujours grandissant, ont décidé d'effectuer des changements importants à leur édifice. Déjà, des travaux d'excavation sont en cours, sur le terrain en arrière de l'hôpital, pour la construction d'une chaufferie et d'une buanderie en vue de vaste travaux d'agrandissement de l'hôpital actuel, travaux qui seront entrepris par la suite. Si la température le permet, l'entrepreneur, M. Elzéar Pelletier, de Rimouski, pourra faire exécuter les travaux de creusement avant les neiges, et la construction, en arrière de l'hôpital (qui s'étendrait jusqu'au terrain du Séminaire), au coût de \$100,000 pour la buanderie et la chaufferie, ira bon train. Cette annexe terminée, l'hôpital agrandira son édifice, du côté ouest, en ajoutant une aile, à l'épreuve du feu, bien entendu, celle qui se rendrait jusqu'à l'ancienne propriété de M. René Asselin, C.I.R., actuellement affectée au logement des étudiants-garde-malades. Cette annexe, qui coûtera \$500,000, permettrait d'aménager des salles d'opération, dispensaires, etc., au rez-de-chaussée, et servirait d'école de et de maison pour le personnel, y compris toutes les infirmières.

L'Hôpital St-Joseph peut difficilement avoir les besoins de plus en plus nombreux et pressants de la région du Bas St-Laurent, donner satisfaction à tous. On manque de chambres, il devient difficile de loger le personnel, et une Ecole d'Infirmières requiert de l'espace. Il sera nécessaire d'entreprendre ensuite la construction d'une autre aile du côté est, qui se rendrait jusqu'à la rue St-Louis, vis-à-vis de l'Ecole d'Arts et Métiers. On évalue à \$800,000 le coût de l'aile Est projetée.

Les funérailles auront lieu en l'église de St-Robert-Bellarmin, samedi matin, à 8 1/2 h.

Les 50 peupliers de l'avenue des Ursulines sont disparus

La double rangée de peupliers, soit cinquante, qui existait le long de l'avenue du monastère des Ursulines, depuis 40 ans, a disparu. Les arbres ont été brûlés ou abattus sur ordre des autorités du Monastère à la suite de la chute soudaine d'un peuplier de l'avenue au moment où passait un camion. Le véhicule fut endommagé lourdement et les occupants échappèrent de justesse à la mort.

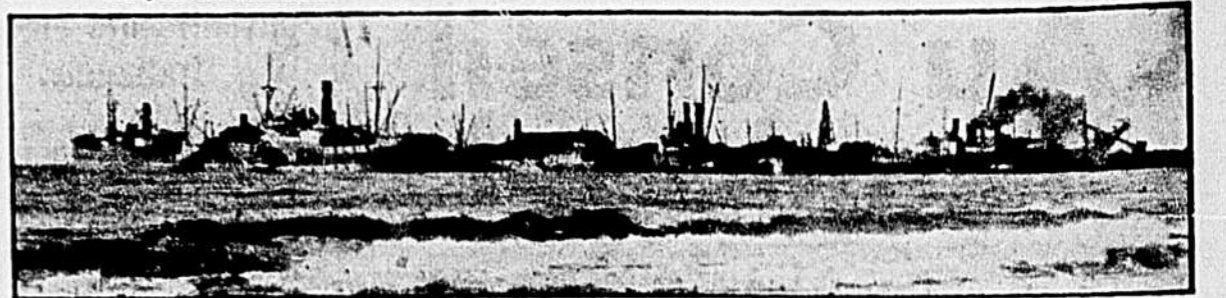
Tué par la décharge d'une carabine

Jeudi après-midi, à Moulins-Bersimis, M. Marcel Germain, âgé de 22 ans, de Shawinigan, fut victime d'un accident qui lui coûta la vie. Il était à nettoyer une carabine de calibre 22 lorsqu'il reçut soudain la décharge de l'arme en pleine poitrine. Son camarade, M. J. Simard, s'empressa d'appeler le secours. Un prêtre et la garde-malade de Betslamites furent immédiatement mandés auprès du blessé, qui succomba quelques minutes après l'accident. Un verdict de mort accidentelle a été rendu. Le cadavre a été transporté à Shawinigan, où demeure la famille du défunt.

Un journal rédigé par des fous

Un nouveau journal paraît à Washington. Il est rédigé, composé et lu exclusivement par des fous dangereux, hôte d'un asile d'aliénés. Le rédacteur en chef est un typographe qui s'imagine être le magnat de la presse américaine et rédige des pamphlets incendiaires contre les psychiatres. — Bravo, disent les médecins. Il se libère. S'il ne pouvait pas écrire, il serait encore plus dangereux. (L'Autorité)

Au port de Rimouski



Avis du Chef de Police En marge des compteurs de stationnement

Depuis quelques années, à Rimouski, les questions de circulation et de stationnement ont toujours été de grands problèmes difficiles à résoudre, surtout dans la zone commerciale.

Malgré le travail constant du Département de la Police, les chauffeurs et conducteurs d'automobiles et de camions n'ont pas toujours donné la coopération qu'ils auraient dû. Finalement, le Conseil de Ville, d'un commun accord avec le Département de la Police, a fait un règlement décrétant l'installation de compteurs de stationnement pour véhicules, sur la rue St-Germain, de l'avenue de la Cathédrale à l'avenue Beizile, règlement concernant la circulation des véhicules et réglementant l'usage des voies publiques dans la zone que je viens de mentionner et préservant des articles relatifs au stationnement des véhicules dans cette même zone ; réglementant et contrôlant l'usage des compteurs de stationnement et pourvoyant à la mise en vigueur des règlements et à l'imposition de pénalités pour infraction à ces règlements.

Le Conseil de Ville a fait installer les compteurs de stationnement dans le plus grand intérêt de tous et, par là, dans l'intérêt même de ceux qui n'ont pas de voitures, c'est-à-dire les piétons, car une mauvaise administration de la circulation et stationnement devient un danger pour la personne autant que pour l'automobile.

Le Conseil de Ville a fait installer les compteurs de stationnement pour plusieurs raisons et entr'autres : parce que, à cause de l'accumulation des véhicules dans la zone mentionnée plus haut, la circulation était embarrassée pendant de longs espaces de temps ; parce que les moyens pour activer la circulation et le stationnement dans la zone actuelle n'ont pas obtenu le succès désiré ; parce que l'habitude d'un grand nombre de chauffeurs de voitures automobiles de stationner pendant de longues périodes à proximité des autres voitures automobiles stationnées dans les endroits les plus achalandés de la ville a tendance à paralyser davantage la circulation et, de plus, constitue un danger pour la vie, la personne et la propriété des automobiles, des piétons et autres. Le Conseil de Ville a fait installer les compteurs de stationnement parce que, dans l'opinion de ses membres, le meilleur moyen pour remédier à cet état de choses con-



siste à établir des endroits individuels de stationnement dans le centre commercial qui est le plus achalandé ; en voyant à l'emploi d'appareils indiquant automatiquement la durée du stationnement dans ces endroits, limitant ainsi le stationnement dans cette zone à un espace de temps raisonnable et contraignant les chauffeurs de voitures automobiles qui bénéficient des espaces désignés à payer une partie du coût de l'installation et de l'entretien.

Le public doit être averti que tous les véhicules sont sujets au Règlement de la Ville de Rimouski concernant les compteurs de stationnement. Nous entendons par véhicules tout moyen de locomotion par lequel ou sur lequel toute personne, marchandise ou autre propriété sont ou peuvent être transportés sur une voie publique, comme le décrit le règlement, voitures de promenade, camionnets de toutes sortes, bicyclettes, etc., etc. En un mot, tout véhicule, à l'exception des voitures opérant sur rails.

L'espace réservé pour le stationnement d'un véhicule est de 22 pieds et pouvant varier d'un pied ou plus dans certains cas spéciaux. Cette longueur est amplement suffisante pour que le conducteur de tout véhicule puisse reculer sa voiture dans un espace de stationnement.

Les compteurs seront en opération de 8 h. du matin à 9 h. du soir, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, les dimanches et fêtes faisant exception.

(Suite en page 3)

La Ville de Rimouski souscrit \$20,000 en faveur de l'Aide à Laval

À sa dernière séance générale (18 octobre), le Conseil Municipal de la Ville de Rimouski a passé une résolution pour qu'une somme de \$20,000 soit payée au Syndicat des Fiduciaires de l'Université Laval, à raison de \$1000 par année pendant 20 ans, le 1er janvier, sans intérêt. Le premier versement deviendra échû le 1er janvier 1949. Cette souscription sera toutefois soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Au cours de la même séance, lecture fut faite d'une lettre et d'une ordonnance de la Commission des Transports au fins du déplacement de l'avertisseur automatique à la traversée à niveau de l'avenue de la Cathédrale.

Un avis de notation a été donné pour modifier le règlement No 101 concernant le service des vidanges.

Enfant gravement blessé, à Rimouski-Est

Ayant été frappé par un camion en traversant le chemin, il est dans un état critique à l'Hôpital. — Sans connaissance depuis 36 heures.

Mardi dernier, vers 11 h. 30 a.m., près de la demeure de M. Napoléon Vignola, à Rimouski-Est (Quai), un enfant de cinq ans, Edgar Lepage, de St-Narcisse, a été heurté par le camion de M. Edgar Roy, de Rimouski-Est, au moment où il traversait la route en courant pour aller rejoindre sa mère Mme Joseph Lepage, de St-Narcisse, qui était de l'autre côté du chemin. L'enfant, qui était en fuite chez son grand-père M. Vignola, fut relevé baignant dans son sang et privé de connaissance. On le transporta immédiatement à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski où il est inconscient depuis plus de 36 heures. Son état est critique. Il apparaît que la victime souffre de fractures à la tête.

Mort subite à St-Robert

M. Elzéar Bernard, de St-Robert-Bellarmin, a été foudroyé mercredi par la mort au moment où il écoutait le programme radiophonique de Séraphin Poudrier. Se sentant malade, il ferma le radio pour choir inanimé sur le parquet.

M. Bernard, qui était autrefois de St-Ovide, était âgé de 62 ans et fumeur, en deuxième année, et Mme Clara Ganvin. Trois filles lui survivent : Mme A. Lauzier, de Nazareth, Mme Maurice Canuel, de Rimouski-Est, et Rita.

Les funérailles auront lieu en l'église de St-Robert-Bellarmin, samedi matin, à 8 1/2 h.

Liste de souscripteurs En faveur de l'Aide à l'Université Laval

Voici la première liste des souscripteurs en faveur de l'Aide à l'Université Laval. Nous publierons les autres au fur et à mesure qu'elles nous seront communiquées.

Wilfrid Ouellet	Rimouski	\$500.00
Albert Michaud	Rimouski	\$500.00
Paul-Emile Gagnon	Rimouski	\$500.00
Lorenzo Ouellet	Rimouski	\$500.00
Elisée Moreault	Rimouski	\$500.00
Gaston Bélanger	Rimouski	\$500.00
Léopold R. D'Anjou	Rimouski	\$250.00
Albert Dionne	Rimouski	\$250.00
Club Rotary	Rimouski	\$150.00
Isidore Blais	Rimouski	\$150.00
J.A. Verreault	Rimouski	\$150.00
Maurice Tessier	Rimouski	\$125.00
Dr Léon Leduc	Rimouski	\$125.00
J.-Léon Caron	Rimouski	\$100.00
Dr Marie Blanchette	Rimouski	\$100.00
Louis-Léon Duché	Rimouski	\$100.00
		\$575.00

Dr Gérard Langis Rimouski \$100.00
Hon. Perreault Casgrain Rimouski \$100.00
Air Rimouski, Limitée Rimouski \$100.00
Chevaliers de Colomb Rimouski \$100.00
J.E.-Paul Lepage Rimouski \$100.00
Alphonse Beaulieu Rimouski \$100.00
Georges Bouchard Rimouski \$100.00
Roland & Paul Paradis Rimouski \$100.00
Dr Adrien Gagné Rimouski \$ 50.00
L.P. Samson Rimouski \$ 50.00
Dr J.A. Dubé Rimouski \$ 50.00
Leo McLaren Rimouski \$ 50.00
Eustache Soucy Rimouski \$ 25.00
Dr Raoul Bélanger Rimouski \$ 25.00
Gédéon Roy Rimouski \$ 25.00

Le Séminaire fête son Supérieur

M. le chanoine Louis Martin

Une fête n'en serait pas une s'il n'y avait pas de chant. Et quand la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois de Québec s'en mêle, c'est toute une fête. Mercredi soir, le Séminaire faisait donc son Supérieur M. le chanoine Louis Martin. Devant une salle comble, sous la présidence de M. N.S. Caruchesse et Parent, en présence de M. le supérieur, des membres du clergé diocésain, des représentants des maisons d'enseignement secondaire, des élèves du Petit Séminaire, de l'Ecole Technique et de l'Ecole de Commerce et d'un public qui se disputait les moindres places de la salle, les Petits Chanteurs à la Croix de Bois ont donné un concert de choix.

Dans la première partie, des chants variés, pleins de douceur, vinrent en quelque sorte s'insérer dans les rangs de l'assistance et semblaient s'adresser à chacun pour être mieux compris. "Dors, ma colombe" fut rendu avec maîtrise, bien que les voix du chœur semblèrent couvrir un peu trop la voix du soliste. Il est vrai qu'à ce moment le silence dans la salle n'était pas au diapason. L'ensemble par fait des voix dans "le p'tit Quiquin" se relâcha légèrement "dans les ombres de la nuit" où quelques voix faiblirent ; mais le plat de résistance dans cette première partie fut une Berceuse slave "Tece voda tece". L'al. te soliste avait une voix ferme et solide, bien mise en évidence par l'effacement balancé de l'ensemble. On eût dit des échos oubliés dans la salle par les Cosaques de Jaroff. Et ce fut un rappel.

M. Léopold Desrosiers blessé au visage et à la poitrine

Dans un camp de chasse au Fond d'Ormes

M. Léopold Desrosiers, fils de M. et Mme Joseph Desrosiers, de la rue St-Germain, est actuellement à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski où il fut hospitalisé, la semaine dernière, à la suite d'un accident survenu dans un camp de chasse au Fond d'Ormes. M. Desrosiers, qui était dans le camp avec des parents et amis, s'infligea de sérieuses blessures au visage et sur la poitrine alors que le contenu d'un grand chaudron de châtiment, dans lequel cuisait des patates, se renversa sur lui. Passant près du poêle, M. Desrosiers mit par mégarde le pied sur un rondin de bois franc et, en trébuchant, accrocha le chaudron avec la main gauche. On lui prodigua les soins d'urgence et on le transporta immédiatement à l'Hôpital. Il souffrait atrocement. Un oeil fut atteint légèrement, ainsi que le côté gauche du visage, mais que les blessures à la poitrine sont profondes.

M. le chanoine Louis Martin

Une fête n'en serait pas une s'il n'y avait pas de chant. Et quand la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois de Québec s'en mêle, c'est toute une fête. Mercredi soir, le Séminaire faisait donc son Supérieur M. le chanoine Louis Martin. Devant une salle comble, sous la présidence de M. N.S. Caruchesse et Parent, en présence de M. le supérieur, des membres du clergé diocésain, des représentants des maisons d'enseignement secondaire, des élèves du Petit Séminaire, de l'Ecole Technique et de l'Ecole de Commerce et d'un public qui se disputait les moindres places de la salle, les Petits Chanteurs à la Croix de Bois ont donné un concert de choix.

Dans la première partie, des chants variés, pleins de douceur, vinrent en quelque sorte s'insérer dans les rangs de l'assistance et semblaient s'adresser à chacun pour être mieux compris. "Dors, ma colombe" fut rendu avec maîtrise, bien que les voix du chœur semblèrent couvrir un peu trop la voix du soliste. Il est vrai qu'à ce moment le silence dans la salle n'était pas au diapason. L'ensemble parfait des voix dans "le p'tit Quiquin" se relâcha légèrement "dans les ombres de la nuit" où quelques voix faiblirent ; mais le plat de résistance dans cette première partie fut une Berceuse slave "Tece voda tece". L'al. te soliste avait une voix ferme et solide, bien mise en évidence par l'effacement balancé de l'ensemble. On eût dit des échos oubliés dans la salle par les Cosaques de Jaroff. Et ce fut un rappel.

Quand le rideau se leva sur la deuxième partie, les Petits Chanteurs avaient revêtu l'habit blanc et tenu par un cordon foncé et laissant voir la croix de bois. La majesté de l'Adamas, de Christe, de Palestrina, maintint sa gravité dans la pièce suivante, l'hymne aux Morts ; cette pièce, quoique toute récente, émut profondément l'assistance, qui ne pouvait s'empêcher de songer à ceux-là qui sont morts sans un sanglot à ces soldats sur la tombe de qui "Dieu fera le lys fleurir". Réminiscence douloureuse, mais goûtée.

L'O Magnum mysterium, du Chan. Clément, était d'une texture moins malléable... et les voix, naturellement fatiguées, accusèrent quelques faiblesses. Vittoria est toujours goûtée, et l'harmonie fut impeccable. Et ces voix d'une souplesse surprenante ne perdirent nullement de leur religiosité dans l'immaculée Conception de Van Nuffel, pièces aux allures plus modernes.

La troisième partie, des chants pro-

Au Conseil Municipal

Importants règlements, dont l'un concerne l'usage des rues et la circulation, etc.

Lundi, le 4 octobre 1948, à une séance générale du Conseil municipal de la ville de Rimouski tenue à l'hôtel de ville, à huit heures p.m. sont présents: monsieur le maire Paul-H. L'Heureux et messieurs les conseillers Albert Dionne, Dr Victor Lepage, Ernest Doucet, Albert Labbé et Albert Doucet, formant quorum sous la présidence du maire suppléant en l'absence du maire.

Le Conseil reçoit les communications suivantes:

Un rapport détaillé des comptes payables du mois de septembre 1948, il est proposé et résolu que ces comptes soient approuvés. — Un rapport du Comité conjoint en date du 27 septembre 1948, lequel rapport est accepté et ratifié. — Un rapport de l'Unité Sanitaire concernant l'analyse des échantillons d'eau prélevés à Rimouski le 13 septembre. — Un rapport de l'Unité Sanitaire concernant l'analyse des échantillons de lait prélevés à Rimouski les 10 et 11 août 1948.

(ici, proposition des règlements 403, 404, 405 et 406, dont le texte est publié à la fin du présent rapport de la séance)

Proposé et résolu que M. J-Bte Landry, gardien à l'hôtel de ville, soit nommé constable de cette ville, sans salaire additionnel.

Autres communications reçues par le Conseil:

Une demande d'emploi de la part de M. Sylvio St-Pierre.

Une lettre de M. Auguste Charest se plaignant du stationnement d'une voiture à patates frites trop près de son établissement, rue de l'Évéché.

Une demande de M. Louis Lepage pour une lumière de rue au coin des rues St-René et Rouleau.

Une requête de plusieurs contribuables demeurant sur les rues de l'ancien camp militaire sollicitant l'installation de lampes de rue sur les 1ère, 2e, 3e et 4e rues.

Une plainte de Mme G.-A. Deschênes contre le prix pour le service des vidanges.

Un avis de la Commission d'assurance-chômage concernant la nouvelle ordonnance pour les employés municipaux qui peuvent être exemptés des contributions à ce fonds.

Une demande du Club 4-H de Rimouski pour une salle à l'hôtel de ville, afin de tenir leurs réunions une fois chaque semaine.

Une lettre du président de l'association des marchands détaillants de Rimouski et la copie d'une résolution de la dite association appuyant les demandes du Conseil auprès des autorités des Chemins de fer Nationaux, pour obtenir les améliorations qui s'imposent à la suite du développement de la ville.

Des demandes de MM. Edgar Roy et Pantaléon Roy, de Rimouski-Est, pour avoir le service d'eau de la ville.

Une copie des résolutions adoptées au Congrès annuel de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, tenu du 15 au 20 septembre 1948 à la Malbaie.

Proposé et résolu que la demande du Club 4-H soit référée au Comité conjoint pour étude et considération.

Proposé et résolu que les demandes pour service d'eau et lampes de rues soient référées au géant de la ville pour inspection et rapport.

Attendu que la ville de Rimouski maintient un aéroport à la disposition du public, pouvant être utilisé par les avions munis de roues pendant la saison d'hiver;

Attendu que les seuls revenus de l'aéroport tels qu'établis par la cédule officielle du Département des Transports, en date du 1er avril 1947, ne suffisent pas à compenser les frais d'entretien et de l'enlèvement de la neige pendant la saison d'hiver;

Attendu que ces taux sont déjà assez élevés dans la plupart des cas lorsqu'il s'agit d'avions privés ou de touristes;

Il est proposé par M. le conseiller Albert Doucet, secondé par le conseiller Ernest Doucet et résolu qu'une charge additionnelle spéciale maximum de \$400 par atterrissage soit exigée de toute Compagnie d'aviation commerciale qui utilise l'aéroport de Rimouski commercialement.

Proposé par M. le conseiller Labbé et résolu que la Corporation de la ville de Rimouski, aux droits de la municipalité de la paroisse de St-Germain de Rimouski, en vertu de l'annexion d'une partie du territoire de cette dernière par la loi 12 Geo. VI, Ch. 66, cède, à titre gratuit, un terrain à la Commission Scolaire de la Ville de St-Germain de Rimouski connu et désigné sous le numéro p. 212, au Cadastre de la Paroisse de Rimouski, borné au nord et au sud à la Commission scolaire de la ville, à l'est à la Fabrique de St-Robert-Bellarmin et à l'ouest à l'avenue Sirols, tel terrain ayant été cédé par M. Octave Michaud à la paroisse de Rimouski pour permettre un prolongement de la rue Ouellet, auquel la ville renonce par la présente; et S. H. le maire est autorisé à signer le dit acte de cession et de renonciation.

Proposé par M. le conseiller Dionne et résolu que la Corporation de la ville de Rimouski achète de M. Antonio Lavoie un terrain mesurant 15 x 100 pieds dans la partie nord et 20 x 550'6" dans la partie sud, partiellement utilisé comme chemin conduisant à l'aéroport de Rimouski, et faisant partie du numéro 120 au Cadastre officiel de la paroisse de St-Germain de Rimouski; borné au nord à la route nationale, à l'est à Adhémar St-Laurent, au sud à l'aéroport et à l'ouest à Mme Emile Ouellet et Mme Edgar Pilote et Antonio Lavoie, pour la somme de \$25.00; et S. H. le maire est autorisé à signer le dit acte d'achat.

Proposé et résolu que ce Conseil autorise S. H. le maire et le greffier de la ville de Rimouski à signer les certificats exigés par la loi de l'Assurance-Chômage, pour l'exemption de la contribution des employés municipaux à la dite loi, selon le paragraphe un de la deuxième partie, première cédule de la loi, ainsi que des règlements de la Commission de l'Assurance-Chômage.

Et la séance est levée. (Suite en page 4)

Souvenirs des élections italiennes

M. l'abbé Robert Michaud conférencier au Club Richelieu

De retour depuis quelques semaines d'un séjour d'un an en Europe, M. l'abbé Robert Michaud, professeur au Séminaire de Rimouski, était le conférencier au Club Richelieu-Rimouski lors du dernier dîner hebdomadaire de ce Club.

Le conférencier avait apporté, pour illustrer son texte, toute une collection de documents italiens touchant à l'élection des rois historiques du 18 avril dernier. A l'aide de ces pancartes, affiches, circulaires, il expliqua comment la campagne électorale fut une lutte tragique et sans merci, dont l'enjeu devait être le sort de la démocratie en Italie et dans le reste de l'Europe occidentale.

"Pour comprendre la condition actuelle de l'Italie, et de ses moeurs électorales", dit le conférencier, "il faut comprendre le caractère italien, fait de simplicité, de franchise, de frugalité et d'un attachement intense au sol de la patrie. Reserrée dans un territoire trop petit pour la population qu'elle doit nourrir, la nation italienne a fait des efforts surhumains pour s'arracher à sa situation présente, et malgré cela elle est encore dans un marasme qui enlève tout sens au mot 'misère' si nous l'appliquons aux conditions de notre pays."

M. l'abbé Michaud s'attachait ensuite à décrire les manœuvres publicitaires des divers partis en présence, l'influence de l'aide américaine et surtout la part active et très importante que joua la Papauté dans cette élection. Distinguant entre action politique et action spirituelle relevant du magistère qui a été confié à l'Eglise, le conférencier sut faire comprendre comment la Papauté, en cette circonstance, joua un rôle de premier plan dans l'avenir matériel et moral de l'Italie.

Le conférencier avait été présenté par M. Gaston Beaulieu; ce fut M. Albert Leclerc qui le remercia.

Réunion des anciens du Séminaire de Rimouski à Québec

La réunion annuelle des anciens élèves du Séminaire de Rimouski qui demeurent à Québec eut lieu, samedi soir, dans la salle du Club de l'Union Commerciale, à St-Roch de Québec, sous la présidence de M. le juge Alphonse Garon, de la Cour des Sessions de la Paix.

Après le mot de bienvenue du président, le secrétaire M. Albert Jessop donna lecture du rapport des activités de l'année. M. le chanoine Louis Martin, supérieur du Séminaire de Rimouski, et M. l'abbé Jean-Baptiste Gauvin, professeur au Séminaire, représentaient l'Alma Mater.

Dans une courte allocution prononcée à cette occasion, M. le chanoine Martin communiqua quelques nouvelles sur les activités du Séminaire de Rimouski. Il précisa que les élèves de l'Ecole de Commerce, au nombre de 180, sont littéralement enchantés du nouvel édifice déjà occupé, mais dont l'inauguration n'a pas encore été faite officiellement. Il fit également remarquer que près de 1.000 étudiants fréquentent, cette année, le Séminaire.

M. Elzéar Côté, maire de Rimouski, qui représentait sa ville à la réunion, dit aussi quelques mots pour exprimer sa satisfaction du travail accompli par le Séminaire de Rimouski.

Deux jeunes chasseurs se sont noyés dans la rivière Matapédia

La découverte d'un canot renversé, près de Campbellton, N.B., fait croire que Russell Cantin et William Firlotte, tous deux âgés de 22 ans, chasseurs de Campbellton, manquant à l'appel depuis vendredi, se sont noyés dans la rivière Matapédia.

Le conférencier avait été présenté par M. Gaston Beaulieu; ce fut M. Albert Leclerc qui le remercia.

Pointe-au-Père

Au cours d'une veillée de cinéma qui aura lieu dimanche prochain, 24 octobre au soir, à la Salle du Couvent St-Joseph, à la Pointe-au-Père, on procédera au tirage de la Raflé dont les billets ont été placés depuis quelques semaines par les Dames de la Paroisse, pour les réparations à faire au Sanctuaire de Ste-Anne.

Ouverture des portes à 7 h. 30. Cinéma, à 8 h. précises. Invitation à tous!

Naissance à St-Cyrille

M. et Mme Gérard Canuel font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, née le 10 octobre et baptisée le 12 sous les noms de Marie-Denise. Parrain et marraine, M. et Mme Lionel Landry, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Janvier Pattenode.

Le marché américain envahi par nos patates

Embarras causé aux E.-U. par les importations canadiennes de pommes de terre.

WASHINGTON, (A.P.) — Le sénateur Owen Brewster du Maine a dit que le Canada est à noyer le marché américain d'un "flot" de patates et qu'il a protesté auprès du secrétariat d'Etat.

Il a dit aux reporters que les Etats-Unis ont un surplus de patates et estime que les importations canadiennes peuvent indirectement occasionner une dépense de \$12,000,000 aux Etats-Unis, cette année.

Le secrétariat d'Etat, dit-il, a informé le gouvernement canadien que les Etats-Unis sont "embarrassés" par les importations de patates.

Brewster a dit que les patates importées remplacent les patates américaines sur le marché de détail et se vendent moins cher que \$2 le boisseau, prix fixé par le gouvernement américain.

Le résultat, dit-il, est que le gouvernement américain doit acheter les patates américaines laissées de côté. "De fait, le gouvernement achète les patates canadiennes. Ceci est une illustration parfaite de la sottise de notre entente avec le Canada."

Les Acadiens qui furent expulsés et dispersés en 1755 étaient au nombre de 10.000.

Le NETTOYAGE de manteaux, de paletots, de complets, de costumes (laine et tweed) et de tentures est strictement garanti par

SANITONE
Tél. 564, — 318 rue St-Germain RIMOUSKI, P.Q.

WASHINGTON, (A.P.) — Le sénateur Owen Brewster du Maine a dit que le Canada est à noyer le marché américain d'un "flot" de patates et qu'il a protesté auprès du secrétariat d'Etat.

Les fleurs parlent pour votre Cœur



Sa figure reflète sa joie... son cœur battra pour vous... quand nous lui délivrerons des fleurs pour vous. Vous êtes toujours assurés d'avoir des fleurs parfaites quand elles viennent de chez nous.

Au Bosquet Fleuri

BERNADETTE TREMLAY
propriétaire
170, rue Notre-Dame, Rimouski
100, Blvd Jacques-Cartier, Mont-Joli
Rue St-Christophe, Matane.

Demandez KIST



C'est le choix des Connaisseurs!



Le dernier mot en fait de rafraîchissement. Assouffir?

Demandez **KIST**

Embouteilleur **HENRI JACOB RIMOUSKI**

LE TABAC A CIGARETTES WINDSOR

VRAIMENT SAVOUREUX

"Le tabac qui plaît davantage"

UN PRODUIT DE B. HOUDE & GROTHÉ LIMITÉE

OUI?

alors

Choisissez une bague à diamants et un anneau de mariage

Blue River

Limpides étincellants magnifiques. APRES LES avoir vus, vous voudrez posséder votre

Bague à diamants et anneau de mariage

Blue River

évoqueurs de roman et "superbes pour la vie" Il existe une

Bague à diamants et un anneau de mariage

Blue River

parfaits et au prix que vous vous proposez. Vous avez le choix parmi un assortiment d'exquises bagues à diamants et anneaux de mariage... chez tous les meilleurs bijoutiers.

Certificat de garantie avec chaque bague à diamants BLUE RIVER — assurance gratuite contre perte!

BAGUES A DIAMANTS ET ANNEAUX DE MARIAGE

Blue River

J'AI TOUJOURS FUMÉ AU LIT AVANT DE M'ENDORMIR, ET JE N'AI JAMAIS CAUSÉ D'INCENDIE.

TANT MIEUX POUR TOI, MAIS ÇA NE VEUT PAS DIRE QUE TU N'EN CAUSERAS JAMAIS.

J'TE DIS QU'ON NE ME REPRENDRAS PAS À FUMER AU LIT!

TU AURAS BIEN DÛ PERDRE CETTE HABITUDE-LÀ AIER SOIR

LE FUMEUR IMPRUDENT PEUT ÊTRE CAUSE DE GRAVES INCENDIES

BRASSERIE BOSWELL

La Politique fédérale

par la British United Press

Ottawa est devenu, encore plus qu'à l'ordinaire, un centre de conférences, de pourparlers et d'entretiens de toutes sortes. Les résultats d'entretiens qui se sont déroulés ces jours derniers auront des répercussions dans différents domaines. Ces résultats se feront sentir depuis les problèmes les plus graves de la politique étrangère jusqu'au prix des pommes de terre des provinces maritimes.

Dimanche, le 19 octobre, une dépêche de Londres mandait que le premier ministre King était aité, malade. Le premier ministre suppléant, M. St-Laurent, aidé au nouveau ministre des affaires étrangères, M. Pearson, dans sa campagne électorale. Il reprit le premier train pour Ottawa, où il convoqua immédiatement une séance d'urgence de son cabinet. On décida alors que M. St-Laurent se rendrait lui-même à Londres pour assister à la conférence impériale, à la place de M. King, et que le ministre de la reconstruction le remplacerait au poste de premier ministre suppléant.

Pendant que se poursuivait la conférence entre les représentants de tous les dominions britanniques, une autre conférence entre deux membres au Commonwealth se continuait dans la capitale canadienne. Les délégués de Terre-Neuve venus à Ottawa pour discuter les conditions de l'admission de cette colonie dans la confédération se consultaient constamment et ils eurent quelques réunions avec les membres du cabinet canadien.

En marge de ces conférences internationales, on a aussi beaucoup parlé d'Ottawa des pommes de terre des Maritimes. Ce produit cause un problème de grande envergure aux cultivateurs des maritimes.

La question des pommes de terre a été soulevée et à Washington et à Ottawa.

A Washington, le sénateur Brewster, du Maine, a demandé au gouvernement américain de mettre fin à l'importation de patates canadiennes qui se vendent moins cher que les patates américaines aux Etats-Unis.

D'autre part, un porte-parole du gouvernement canadien a déclaré qu'il ne croit pas que le gouvernement américain suspende l'importation de patates canadiennes. Les Etats-Unis, dit-il, ont accordé au Canada une certaine quantité de pommes de terre que nous pouvons exporter et cet objectif a été atteint. De plus, si le Canada cessait d'exporter des pommes de terre aux Etats-Unis, dit-il, on entendrait de vives protestations de la part des Américains eux-mêmes, notamment de Floride.

Le fonctionnaire canadien a fait remarquer que les marchands du sud des Etats-Unis vendent presque exclusivement des pommes de terre du Canada.

Toujours au sujet des patates, il y eut à Ottawa une conférence entre les ministres de l'agriculture des trois provinces maritimes et le gouvernement fédéral. Ces ministres ont demandé que le gouvernement central établisse un prix maximum pour les pommes de terre dont la récolte est extrêmement abondante cette année.

On a aussi parlé de laine et de fourrure, à Ottawa. On a demandé à sir Patrick Ashley-Cooper, gouverneur de la compagnie de Baie d'Hudson, s'il est vrai que la production de fourrure est en voie de s'épuiser au Canada et il a répondu que le Canada possède actuellement autant de fourrure qu'il n'en a jamais eu.

La commission d'enquête sur les prix continue de rechercher tous les aspects de la situation des prix. Elle a consacré toute la semaine dernière à discuter la situation des prix dans l'industrie du bois. M. A.-H. MacMillan, l'un des principaux producteurs de bois du Canada dit qu'il n'accorde guère de priorité au commerce du bois domestique et il dit qu'il n'entrevoit aucune solution au problème des prix élevés du bois, du moins pas pour le moment.

L'histoire du "Crucifix outragé"

Un procès pour sorcellerie et magie en 1742, à Montréal

Au musée de l'Hôtel-Dieu de Québec, les Hospitalières conservent avec soin et vénération un vieux crucifix qu'on appelle le "Crucifix outragé". Il date d'un peu plus de 200 ans. On a cru longtemps à une légende, mais le plus objet appartient bien à l'histoire. Il donna lieu à un retentissant procès où l'inculpé était accusé d'un crime — sorcellerie, magie et sacrilège — passible de la torture.

C'est dans un livre de Faucher de Saint-Maurice, "Choses et autres", publié en 1874 et peu connu de nos jours, que nous puissions les notes de ce passionnant procès.

L'accusé était un soldat ayant un nom peu commun : Charles-François Flavart de Beauport de l'Advocat. Le 30 juin 1742, il comparait devant le tribunal suprême pour y être interrogé à deux reprises par Joseph Gintou de Montreuil, conseiller du roi et son lieutenant civil et militaire. D'après les témoignages recueillis — questions et réponses figurent au dossier, — Flavart de l'Advocat avait été requis comme magicien par un nommé Charles Robidou, qui lui donna six livres sur les vingt que ce dernier lui avait offertes pour découvrir l'auteur du vol d'une somme de cinquante écus. Pour exécuter son tour de magie, l'Advocat s'était servi d'un crucifix qu'un nommé Lanoue, cordonnier, était allé chercher chez lui, un "crucifix en bois noir ou cerisier de France", affirma la sœur de Charles Robidou. Ce témoin déclara, ce que d'autres corroborèrent, que l'Advocat, ayant le crucifix entre ses mains, "distilla une certaine liqueur derrière la croix, puis fit brûler trois petits morceaux de papier". Les autres témoins, Etienne Legros dit Jasmin (soldat), Mlle de Colles, Charles Lanoue, Charles Robidou, affirmèrent qu'il "versa de la liqueur sur le bout de son doigt pour le faire toucher à ceux qui étaient présents", et qu'il mit de cette liqueur sur les trois extrémités du dos de la croix. "Il l'essuya ensuite avec un morceau de papier qu'il fit brûler, alluma deux chandelles qu'il avait d'abord éteintes, prit le crucifix pour en former trois barres sur la cheminée, mais n'ayant pas réussi il se servit de charbon".

Bien entendu, il y eut bien d'autres sinistres qui revêtirent les témoins, mais toutes à peu près de même nature. Les drogues dont s'était servi le "magicien", d'après son propre témoignage, étaient de l'arsenic pilé, de la poudre à tirer et de l'huile à fusil. L'Advocat, Lanoue et Robidou eurent à subir trois interrogatoires. Le procès prit fin le 11 juillet.

Charles Robidou sentant, malgré une profonde confiance qu'il avait dans les loups-garous, la mauvaise tournure que prenaient les choses, se défilait et émigra chez les Bostonnais. Sa maison fut mise sous scellés. Alors, l'Advocat et Lanoue s'accusèrent réciproquement. Lanoue jura qu'il n'avait fait que prendre le crucifix, que Robidou était allé chercher chez lui, tandis que l'Advocat jurait, de son côté, que Lanoue avait été le porteur du crucifix. Le 17 août, le procureur du roi mit fin par son rapport à cette contradiction en concluant à la preuve des trois chefs d'accusation : sorcellerie, magie et sacrilège.

Charles-François Flavart de Beauport de l'Advocat fut condamné "à faire amende honorable, en chemise, la corde au cou, tenant entre ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, devant la grande porte de la grande entrée de l'église paroissiale, au premier jour du marché, et, étant nu-tête et à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix, que "méchamment et mal avisé, il a profané les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, et ce pour faire le divin... et, en outre, qu'il fut condamné et justifié de verges par les carrefours et lieux accoutumés de cette ville, et qu'il fut banni de l'étendue de cette juridiction pendant trois ans et tenu à garder son ban". Ces conclusions furent ratifiées le 30 août par le jugement de la cour de Montréal.

Lanoue dut assister son copain l'Advocat, lors de l'amende honorable, être ensuite blâmé et payer trois livres d'amende. Le clergé catholique de l'époque s'émut beaucoup de ce sacrilège. Par un mandement en date du 10 septembre 1742, Mgr de Pontbriand ordonna une amende honorable et une procession dans l'église paroissiale de Bonsecours. Deux ans plus tard, le 1er mars 1744, ayant obtenu des autorités le crucifix, le prélat institua la "fête du crucifix outragé". Elle devait être célébrée le premier vendredi de mars de chaque année. En 1804, Mgr

Maître Jacques, démocrate

(par Richard Joly)

Vous vous rappelez sûrement l'admirable allocution sur la grandeur de la démocratie que prononça Maître Jacques à la dernière séance du congrès de l'Institut de Commerce et de Finance du Canada. La grande presse reçut avec enthousiasme ces paroles si riches de sagesse et les cita, en larges manchettes, dans tous les quotidiens et deux fois aux nouvelles du Radio-Journal de dix heures. Jamais on n'avait si bien fait sentir l'atmosphère des éléments réactionnaires qui s'occupent à saper sourdement les bases de notre civilisation chrétienne. Jamais on n'avait plus durement condamné les ravages du socialisme et préché les vertus de la libre entreprise. Maître Jacques, constructeur et commerçant de son métier, venait de se révéler sociologue averti, et tous ses collègues, à la fin du congrès, étaient retournés à leurs combines et à leurs profits avec une ferveur nouvelle, phalange valeureuse dévouée à défendre l'ordre et la dignité de la personne humaine.

Maître Jacques dut revenir chez lui dès la fin du congrès. Il put tout de même dénicher à des prix fous quelques wagons de matériaux de construction qui feraient monter de quelques dollars par semaine le prix des logis qu'il était à construire, mais dont les locataires feraient les frais. Il put aussi négocier un petit entrepôt de beurre. Le beurre se vendrait à haut prix encore longtemps : des représentants de l'industrie laitière, délégués au congrès de l'Institut, lui avaient assuré qu'ils travaillaient comme des forçats à empêcher le rappel de la loi contre la margarine. Mais il était impossible de continuer à bâcler des transactions aussi intéressantes : une entreprise de construction rappelait Maître Jacques sans retard.

(Suite en page 8)

Sérieusement blessé Automobile démolie

Un autre accident est survenu, en fin de semaine, sur le boulevard Perron, près de l'Anse-à-la-Croix, causant des blessures sérieuses au chauffeur de l'automobile, M. Lorenzo Coulombe, de Ste-Anne-des-Monts. Apparemment, M. Coulombe perdit le contrôle de son véhicule, qui capota. Il souffrit, entre autres blessures, d'une fracture à la jambe. Les deux passagers Mme Albert Lévesque, de Ste-Anne-des-Monts, et Mme Yvon Gagnon, de Ste-Marthe de Gaspé, n'ont subi que de légères blessures, mais le véhicule a été pratiquement démolí. M. Coulombe a été transporté à l'hôpital de Ste-Anne-des-Monts.

"Monarch" gagnée par M. Hector Dufour

La Monarch 1949, mise en rafle au profit du Centre Paroissial de Trois-Pistoles, vient d'être livrée à M. Hector Dufour, de Causapsal, qui détenait le numéro chanceux : 13240.

Collision de camions à Amqui

La semaine dernière, deux camions d'Amqui se sont frappés et ont subi des dommages pour quelques centaines de dollars. L'un des véhicules, propriété de M. C. Picard, laissait le pont en face de l'église pour prendre la route de St-Tharcisius lorsque survint un autre camion, appartenant à M. Harvey et conduit par M. Vaillancourt. Celui-ci, qui revenait de Lac-au-Saumon avec une charge de planches, appliqua vivement les freins mais ne put éviter la collision. Personne n'a été blessé.

Collision de deux camions

Une collision est survenue sur le pont de la rivière Ste-Anne-des-Monts entre les camions conduits par MM. Thomas Lafontaine et Gérard Pelletier, de Ste-Anne-des-Monts. Sous le choc, les véhicules furent pratiquement démolis, mais les chauffeurs s'en sont tirés avec de légères blessures.

Mal de mer

Le garçon—Où dois-je servir le café de Monsieur? Sur le pont ou dans sa cabine? Le passager—Verse-le tout de suite dans la mer: cela simplifiera les opérations.

Piessis reporta la fête au 1er octobre, attachant à ce jour une indulgence plénière accordée par un bref du pape en date du 28 mars 1802. Quant au crucifix du cordonnier Charles Lanoue, les visiteurs du musée de l'Hôtel-Dieu de Québec peuvent le voir à l'endroit où il est suspendu depuis 1744. Charles-François Flavart de Beauport de l'Advocat était un soldat de la Compagnie de LaFontaine. Il passait pour un enfant perdu de Paris, égayant les ennus de la caserne par de bons tours contre les pékins du temps, posant en loustic et ne craignant pas plus Dieu que le scalpel de l'Indien.

Avis du Chef de Police

(Suite de la première page)

Tout véhicule devra être stationné entièrement dans l'espace désigné par les lignes blanches peintes sur la rue; il devra être stationné d'une manière parallèle à la bordure ou au trottoir adjacent, et de manière à ce que la roue droite avant du véhicule soit la plus rapprochée du compteur, ce qui veut dire que tous les véhicules entre les rues Cathédrale et Beville, sur la rue St-Germain, doivent stationner de telle sorte que l'avant soit dirigé vers l'Est.

Toute personne stationnant son véhicule dans un espace de stationnement dans la zone des compteurs durant les heures réglementaires devra déposer une pièce ou des pièces de monnaie d'un sou ou une pièce de cinq sous selon l'espace de temps pour lequel elle voudra stationner et toute personne qui oubliera ou négligera de mettre le compteur en marche en y déposant une pièce de monnaie sera passible d'amende. Tout conducteur de véhicule sera passible

d'amende aussitôt que le compteur verra à son espace de stationnement marquera le mot "VIOLATION".

Sera passible d'amende toute personne qui délibérément endommagera tout compteur de stationnement, ainsi que toute personne qui déposera ou permettra la déposition dans tout compteur de fausse monnaie ou tout substitut au lieu d'une pièce de monnaie d'un sou ou de cinq sous.

Tout opérateur de véhicule devra se reporter au trésorier dans les 24 heures suivant la réception du billet, et l'opérateur qui manquera de se reporter dans les 24 heures sera passible de \$100.00 d'amende et les frais ou de deux mois de prison.

Les camions et voitures de livraison pourront stationner dans les zones de compteurs pour une période de 15 à 20 minutes sans avoir à déboursier d'argent, pourvu que leurs conducteurs soient dans l'accomplissement normal de leur fonction.

Automobilistes, le département de la police de la Ville de Rimouski s'attend à la coopération complète et franche de tout opérateur de véhicule dans la Ville de Rimouski. Maintenant que le règlement concernant les compteurs est en force, le Département de la Police entend être très sévère pour toute infraction au règlement des compteurs et de la circulation et toute personne prise commettant une infraction sera mise à l'amende.

En terminant, mesdames et messieurs, au nom du Département de la Police, je dois vous dire que nous nous attendons à la coopération en être de tous les conducteurs de véhicules et nous avons confiance que les compteurs de stationnement seront une grande solution aux problèmes de circulation et de stationnement dans la Ville de Rimouski.

Le Chef de Police.

Mort de Mme Amédée Thibault

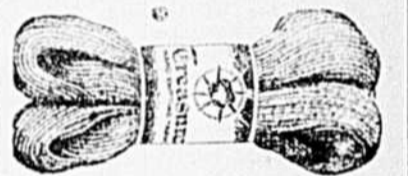
Nous avons le regret d'apprendre le décès de Mme Amédée Thibault, de Rivière-du-Loup, mère de notre concitoyenne Mme Wilfrid Ouellet. Mme Thibault, qui était âgée de 78 ans, a succombé le 16 octobre à une longue maladie à l'hôpital de Rivière-du-Loup. Lui survivent, outre son mari M. Amédée Thibault, ses deux filles, Mme Eugène Gagné (Blanche), de Québec, autrfois de Rimouski, et Mme Wilfrid Ouellet (Elisane), de notre ville; ses gendres MM. Wilfrid Ouellet et Eugène Gagné, et six petits-enfants: Estelle et Jean Ouellet, René, Guy, Claude et Pierrette Gagné. Les funérailles ont eu lieu mardi matin en l'église de St-Patrice de Rivière-du-Loup, et l'inhumation au cimetière local, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis. Nos sincères condoléances à la famille en deuil et en particulier à Mmes Ouellet et Gagné.

Service anniversaire

Le service anniversaire de M. Jos. N. Albert sera chanté samedi le 26 octobre à 9 heures.

Pour vos achats de viandes et d'épicerie

Spéciaux de la semaine	
Diode, 1er choix	.59 lb
Poulet, 1er qualité	.57 lb
Beurre, seulement au comptoir	.71 lb
Corn Flakes-Post — 3 pour	.35
Fèves au lard	.44 bte
Thé noir Japon	.85 lb
Poudre à pâte Chef	.19 bte
Pommes McIntosh Fancy	3.25 bte



Nous avons toujours en mains un assortiment de laine en échevaux d'une once, 3 brins .19

Une attention toute spéciale est apportée aux commandes par tél. phone. Adélaré Ouellet Epicerie-boucher 328 rue St-Germain — Tél. 623 RIMOUSKI

Mort de M. l'abbé Omer Berger, curé de St-Simon



Le clergé de Rimouski vient de perdre l'un de ses membres en la personne de M. l'abbé Omer Berger, curé de St-Simon, décédé à Montréal, dimanche, le 17 octobre, à l'âge de 52 ans.

Né à St-Ephrane le 6 août 1896, M. l'abbé Berger fit ses études classiques et théologiques au Séminaire de Rimouski. Ordonné prêtre en 1921 par Son Exc. Mgr Romuald Léonard, il fut nommé vicaire à Trois-Pistoles puis exerça son ministère à Montmartre (Saskatchewan) durant quelques années. Revenu dans la province de Québec, il fut curé de St-Benoît de Packington (Témiscouata) pendant 16 ans et ensuite curé à St-Simon, qu'il dut quitter pour aller se faire soigner à Montréal.

La dépouille mortelle fut transportée à St-Simon, où eurent lieu les funérailles et la sépulture. Le service fut chanté par Son Exc. Mgr Georges Courchesne, archevêque de Rimouski.

Nos sincères condoléances.

Les Cosaques du Don

Vendredi dernier, sous les auspices, des Concerts Chocis, nous avons eu l'occasion d'entendre "Les Cosaques du Don", sous l'habile direction de Serge Jaroff.

Devant un auditoire nombreux et attentif, Serge Jaroff a déployé toute sa science de directeur. En effet, avec un dynamisme et une maîtrise merveilleuse, il a su tirer de son ensemble des effets admirables; et ce, sans ceint; par des gestes à peine perceptibles, avec les doigts et le regard seulement, il fait obéir ses géants.

La première partie du programme était composée de chants religieux qui furent exécutés avec une grandeur et un respect communicatifs. Dès le début, nous avons remarqué la puissance de ce chœur en même temps que sa grande virtuosité. Il passe d'un pianissimo à une forte dans un crescendo très souple. Il n'est certainement pas de chœur de chant qui possède une telle maîtrise dans la nuance.

Les Cosaques du Don ont aussi démontré une grande compréhension des œuvres qu'ils interprètent. Ainsi la dernière pièce du groupe religieux, "O Dieu, sauvez votre peuple", nous est-elle apparue comme une véritable supplication.

La deuxième partie du programme s'ouvrant sur des "rémémorances" de Tchaikowsky était d'un caractère tout différent. Ici, par des tritos multiples et des parties superposées, les Cosaques ont créé l'effet d'un orchestre, et d'un orchestre où les voix seraient extraordinairement justes. Les Cosaques n'ont pas hésité à glisser dans cette seconde partie du programme "La Chanson d'un invité hindou de Satbir". Mais y ont retrouvé une saveur nouvelle, grâce à l'arrangement musical de Jaroff qui accompagne la mélodie.

Les danseurs apportaient à la deuxième partie un attrait spécial. En effet, les chansons de folklore, telles "Le Régiment qui passe" et "Chanson d'amour", étaient ponctuées de danses slaves. J. Korak et J. Kulina ont fait preuve d'une grande souplesse et d'un sens du rythme très développé.

Ces artistes faisaient ressortir avec plus de force le caractère russe et primitif de la chanson exécutée. Les Cosaques ont généralement donné trois rappels: Meadow Land, de Knipper, Cossack Battle Song et On Way Home, ces deux derniers étant des chants cosaques avec arrangements de Serge Jaroff.

Nous avons un regret cependant: c'est que le début du programme ait été troublé par l'entrée constante de gens en retard.

FUSTEL.

Quelques nouvelles de Hakodaté

Les classes ont commencé au début de septembre, au Japon, comme à Rimouski

Le courrier apporte, de temps à autre, des lettres de nos religieux missionnaires parties de Rimouski, en avril, pour aller fonder une mission à Hakodaté. Dans les dernières missions adressées à Mgr Courchesne, les classes de Rimouski, les classes ont débuté en septembre. Voici quelques bribes de ces intéressantes lettres: "Nous sommes enfin établis là où se portaient nos rêves apostoliques. Le Japon, c'est notre Pays-Soleil. De la lumière et du beau, plein les yeux! Les cerisiers, dès le mois de mai, étaient tous en fleurs. Les cultures étrangères sur le flanc des montagnes sont des promesses pour l'avenir. Le paysage est extrêmement découpé, les sommets sont des cônes "gelés et fleuris". On y voit tout ensemble: de la neige et des fleurs. Au milieu de ce décor s'agit un peuple dévoué, intelligent et sage, qui cherche le bonheur."

"Vous êtes jeunes, vous semblez heureux, dit un adolescent; enseignez-moi où trouver le bonheur. Happiness... happiness... Il répète le mot bien souvent."

"Je veux de la religion", dit un autre.

"De jeunes étudiants se rendant

St-Ephrane

Bénédiction de la nouvelle église

Son Excellence Mgr Georges Courchesne, archevêque de Rimouski, a béni solennellement samedi dernier, 16 octobre, à 3 h. p.m., la nouvelle église de St-Ephrane. A la suite de la bénédiction, Son Excellence consacra le maître-autel. Mgr Georges Dionne, 1er assistant, supérieur du Séminaire de Rimouski, consacra l'autel de St-Joseph, alors que M. le curé Guimont de l'Île-Verte consacra celui de la Sainte Vierge.

Le lendemain, dimanche, 17 octobre, les consécrateurs célébrèrent les premiers la sainte messe sur leur autel respectif. Son Excellence Mgr Courchesne chanta une messe pontificale, à la suite de laquelle il adressa la parole à la foule. M. l'abbé Courty, du Grand Séminaire de Rimouski, dirigeait les cérémonies. Un grand nombre de prêtres du diocèse, entre autres Mgr Georges Dionne, du Séminaire de Rimouski, M. le chanoine Stanislas Roy, ancien curé de St-Ephrane, assistèrent à la fête. Les prêtres ecclésiastiques du Grand Séminaire de Rimouski prêtèrent leur concours pour les cérémonies. M. l'abbé Herménégilde Roy, curé de St-Guy, enfant de la paroisse, touchait l'orgue.

Dans la soirée, M. l'abbé J.-A. Langlois, curé de St-Ephrane, bénit l'orgue neuf avant le concert qui fut donné par M. le chanoine Alphonse Fortin, organiste à la cathédrale de Rimouski, concert qui fut très goûté par la population de St-Ephrane et des environs.

Les repas furent servis dans la nouvelle salle paroissiale, qui sera inaugurée dimanche prochain, le 24 octobre, par une grande soirée dramatique et musicale au profit de l'église. L'ancienne église de St-Ephrane, incendiée le 8 septembre 1916, a été reconstruite depuis à l'épreuve du feu. M. Georges Dubé, entrepreneur de Rimouski, en a été le constructeur.

Première neige

Lundi matin, le 18 octobre, les Rimouskiens furent témoins de la première chute de neige, qui disparut au fur et à mesure, vu que la terre était bien détrempeée à la suite de plusieurs journées de pluie. Dans les localités et villages environnants, plusieurs pouces de neige recouvraient le sol. Même mardi, la neige tomba de nouveau à flocons pressés pour disparaître aussitôt.

Les frais de peinture sont réduits quand vous employez Deux Couches de Peinture Sun-Proof Pittsburgh. Ces deux couches équivalent à trois couches des anciens genres de peintures, tout en vous épargnant les frais de matériel et de main-d'œuvre d'une troisième couche. La Peinture Sun-Proof est extra-durable parce qu'elle est faite avec de l'huile "Vitolized" qui reste dans la pellicule de peinture, la garde vivace, résistante et élastique. Les découvertes de temps de guerre ont été utilisées pour faire la Peinture Sun-Proof qui, sous beaucoup de rapports, est meilleure que celle d'avant-guerre.

\$6.15 le gallon

Ferronnerie St-Laurent

Rue de l'Evêché, près de la rue Rouleau RIMOUSKI

Au Conseil Municipal

(Suite de la page 2)

Règlement No 403

Proposé et résolu qu'un règlement soit adopté, par les présentes, un règlement est adopté en dernière lecture pour amender le règlement No. 331 de cette municipalité, comme suit, savoir:

1.— Les 3e et 4e alinéas de l'article 17 du règlement No. 331 sont abrogés.
2.— Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

Règlement No 404 (concernant l'usage des rues et la circulation)

Règlement concernant la circulation des véhicules et règlementant l'usage des rues et des voies publiques dans la ville de Rimouski; prescrivants des règlements relatifs au stationnement des véhicules sur ces rues et voies publiques, pourvoyant à l'achat, location, acquisition, installation, opération, entretien, surveillance, réglementation et contrôle de l'usage de compteurs de stationnement (parking meters); définissant et établissant des zones pour compteurs de stationnement sur les rues et voies publiques; pourvoyant au paiement du coût de l'installation et aux frais encourus; pourvoyant à la mise en vigueur des règlements et à l'imposition de pénalité pour infractions à ces règlements.

Attendu que, dû à l'accumulation des véhicules dans certains districts de la ville de Rimouski, la circulation est actuellement à été, dans le passé, embarrassée pendant de longs espaces de temps;
Attendu que les moyens employés pour activer la circulation et le stationnement dans ces endroits n'ont pas obtenu le succès désiré;
Attendu que l'habitude d'un grand nombre de chauffeurs de voitures automobiles de stationner pendant de longues périodes à proximité des autres voitures automobiles stationnées dans les endroits les plus congestionnés des rues les plus achalandées de la ville, a tendance à paralyser davantage la circulation et, de plus, constitue un danger pour la vie, la personne et la propriété des automobilistes, des piétons et autres;

Attendu que, dans l'opinion du Conseil de la ville de Rimouski, le meilleur moyen pour remédier à cet état de choses consiste à établir des endroits individuels de stationnement dans ces districts, en voyant à l'emploi d'appareils indiquant automatiquement la durée du stationnement dans ces endroits, limitant ainsi le stationnement dans ces districts à un espace de temps raisonnable en contraignant les chauffeurs de voitures automobiles qui bénéficient des espaces désignés à payer une partie du coût de l'installation et de l'entretien;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

En considération des présentes, il est ordonné par le Conseil de la ville de Rimouski:

1.— Aux fins du présent règlement l'expression

a) "véhicule" signifie tout moyen de locomotion par lequel un individu ou toute personne, marchandise ou autre propriété sont ou peuvent être transportés sur une voie publique, à l'exception des voitures opérant sur rails;
b) "rue" signifie toute avenue, chemin, boulevard, voie publique ou autre endroit public situé dans la ville de Rimouski et établi pour l'usage des véhicules;

c) "personne" signifie et comprend tout individu, société, association ou corporation;
d) "opérateur" signifie et comprend tout individu conduisant un véhicule à titre de propriétaire ou agent, employé ou permissionnaire du propriétaire.

2.— Le Conseil de ville de Rimouski est, par les présentes, autorisé à établir immédiatement certaines zones qui seront désignées "zones de compteurs de stationnement" dans les rues et avenues suivantes:

de 8 A.M. à 9 P.M.
rue St-Germain, de l'avenue de la Cathédrale à l'avenue Belle où le stationnement sera parallèle au trottoir du côté sud de la rue, et, plus tard, dans d'autres rues et avenues choisies par résolution de la ville de Rimouski pour l'emplacement des dites zones, suivant le besoin créé par les conditions de la circulation.

Le Gérant de la ville devra faire installer, dans les dites "zones de stationnement", des compteurs de stationnement et devra faire aménager des espaces pour les compteurs de stationnement, tel que décrit ci-après, et devra établir la durée légale du stationnement dans ces zones et les heures du jour et de la nuit durant lesquelles le ou les compteurs de stationnement devront être employés, ainsi que les heures durant lesquelles la durée du stationnement sera limitée en conformité avec les dispositions de ce règlement; il devra indiquer les limites de temps en inscrivant ces heures sur le ou les compteurs de stationnement ou au moyen d'enseignes appropriées à proximité de ou des compteurs installés dans les zones.

3.— Instructions sont par les présentes données au Gérant de la ville de pourvoir à l'achat, location, acquisition, installation, opération, entretien, surveillance, réglementation et usage des compteurs de stationnement dans ce règlement et au maintien des dites compteurs en bonne condition, et le Maire est par les présentes autorisé à passer un contrat pour une période d'essai de 12 mois, après l'approbation des termes et conditions de ce contrat par le Conseil de la ville de Rimouski, pour la location et l'installation de compteurs de stationnement, les sommes nécessaires au paiement et ou à l'installation de ces compteurs devant provenir seulement des recettes, fonds et revenus dérivés de l'opération des dites compteurs de stationnement sans qu'aucun autre argent provenant d'autre source ne soit exigé. De plus, le Maire est autorisé à passer un contrat, après approbation des termes et conditions de ce contrat par le Conseil de la ville de Rimouski, assurant la protection et l'entretien des dites compteurs de stationnement dans la mesure nécessaire à leur maintien en bon état d'opération et à payer le coût des pièces de rechange, de la protection et de l'entretien à même les recettes, fonds et revenus provenant de l'opération des dites compteurs de stationnement.

4.— Les compteurs de stationnement, tel qu'établi dans l'article 2 de ce règlement, devront être placés sur hordeur adjacente à la zone de stationnement individuelle décrite ci-après. Chaque compteur de stationnement devra être placé ou installé de manière à indiquer par un signal que la zone de stationnement adjacente à ce compteur est ou n'est pas légalement en usage. Chaque compteur de stationnement installé devra indiquer par une légende appropriée la durée légale du stationnement établie par la ville de Rimouski.

5.— Commet un acte illégal et une infraction aux dispositions de ce règlement toute personne qui dépose ou permet la déposition dans tout compteur, de l'argent, de l'huile, de l'essence, de la substance métallique ou tout autre substitut au lieu d'une pièce de monnaie de cinq sous ou d'un sou.
6.— Il incombera aux agents de police de la ville, agissant en conformité aux instructions émises par le Chef de Police, de rapporter:

a) Le numéro de chaque compteur qui indique qu'un véhicule est occupé la place de stationnement adjacente à ce compteur en contravention aux règlements de ce règlement;
b) Le numéro de licence de ce véhicule;
c) Le temps durant lequel le véhicule a occupé l'espace en violation des dispositions de ce règlement;

d) Tous renseignements nécessaires à la compréhension entière des circonstances marquant cette infraction.

Chaque agent de police devra aussi attacher à ce véhicule un avis au propriétaire ou à l'opérateur, indiquant que ce véhicule a stationné en violation d'une disposition de ce règlement et ordonnant à ce propriétaire ou opérateur de comparaître au Bureau du Trésorier de la ville de Rimouski en rapport avec cette infraction.

Chaque propriétaire ou opérateur pourra, à partir du moment où l'avis a été attaché au véhicule, dans un délai de 24 heures, verser au trésorier la somme de \$1.00 comme amende en règlement complet de la peine prévue pour l'infraction. Le défaut de verser cette somme au trésorier dans le délai prescrit de 24 heures rendra ce propriétaire ou opérateur sujet aux peines prévues ci-après pour infraction aux dispositions de ce règlement.

13.— Toute personne enfreignant l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement et toute personne qui, aide, assiste ou encourage ces infractions, sera sur conviction sommaire devant le magistrat de district ou le recorder, passible d'une amende n'excédant pas \$10.00 pour chaque offense ou infraction, ou de l'emprisonnement pour une période ne dépassant pas 10 jours, ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement.

Cette amende sera aussi recouvrable par action de dette devant toute cour de juridiction civile.

14.— Les pièces de monnaie de cinq sous et d'un sou dont la déposition est requise dans les compteurs, tel que prévu par ce règlement, sont levées et imposées à titre d'honoraires devant servir à défrayer le coût de la réglementation et du contrôle adéquats de la circulation sur les rues publiques, ainsi que le coût de la surveillance et de la régularisation du stationnement des véhicules dans les zones créées par les présentes, et à couvrir le coût de l'achat, location, acquisition, installation, opération, entretien, surveillance, régularisation et contrôle des compteurs de stationnement décrits dans les présentes.

15.— Ce règlement, additionnel et complémentaire aux règlements antérieurs ou actuels de cette ville, qui n'abolit ces règlements ni ne s'y oppose, doit être considéré comme une disposition nouvelle assurant la régularisation de la circulation et du stationnement dans les zones décrites par les présentes.

16.— Si un article, partie d'article, sentence, clause ou phrase de ce règlement est déclaré anticonstitutionnel ou invalide, les autres dispositions n'en demeureront pas moins en pleine vigueur et effet.

17.— Tous règlements ou parties de règlements en opposition avec les dispositions du présent règlement sont par les présentes révoqués. Ce règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

18.— Tous règlements ou parties de règlements en opposition avec les dispositions du présent règlement sont par les présentes révoqués. Ce règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

19.— La Corporation se réserve le droit de racheter par anticipation, au pair, à toute échéance d'intérêt, les obligations émises sous l'autorité du présent règlement. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette officielle de Québec pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date du rachat et sera affiché au public en la manière prescrite pour les avis publiés de la Corporation. Le même avis sera dans le même délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Toute obligation ainsi rachetée cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus. (S.R.Q. 1911, Ch. 212.)

20.— Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus.

21.— Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Règlement No 405 d'emprunt pour exécuter des travaux permanents

Considérant que la ville de Rimouski par la loi 12 Gen VI, ch. 66, a été autorisée à émettre par règlement des travaux sur ses propriétés, d'un caractère permanent, pour un montant n'excédant pas vingt-cinq mille dollars par année, et à emprunter le montant pour payer le coût des dites travaux;

Considérant qu'il est devenu nécessaire, cette année:

a) de payer l'excédent du coût de construction d'un garage et d'un entrepôt;

b) d'ouvrir certaines rues et de les améliorer;

c) de parfaire la construction d'une annexe au poste des pompiers;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par obligations pour payer le coût des dites travaux au montant de \$25,000.00;

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé et résolu qu'un règlement portant le numéro 405 soit et est adopté; et il est statué et décrété par ce règlement comme suit:

1.— Le Conseil est autorisé:—
a-1) à payer les dépenses supplémentaires pour la construction d'un garage et d'un entrepôt pour services municipaux, au montant de \$1,500.00;

a-2) à ouvrir et améliorer les rues Tangway, Gaveau, St-René, Ouellet, St-Joseph, Lévesque et Price, au coût estimé de \$8,500.00;

a-3) à parfaire la construction d'une annexe au poste des pompiers au coût estimé de \$12,000.00;

2.— Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$25,000.00 pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette

somme, à emprunter, au moyen d'une émission d'obligations, jusqu'à concurrence du même montant;

3.— Ces obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$20.00;

4.— Elles seront payables, au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à la Banque Canadienne Nationale, à Rimouski, Québec ou Montréal;

5.— Les obligations seront datées du 1er décembre 1948 et seront remboursables en séries, en 10 ans, conformément au tableau;

6.— Un intérêt n'excédant pas 3% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables, au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

7.— Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de la signature du maire et du greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

8.— La Corporation se réserve le droit de racheter par anticipation, au pair, à toute échéance d'intérêt, les obligations émises sous l'autorité du présent règlement. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette officielle de Québec pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date du rachat et sera affiché au public en la manière prescrite pour les avis publiés de la Corporation. Le même avis sera dans le même délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Toute obligation ainsi rachetée cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus. (S.R.Q. 1911, Ch. 212.)

9.— Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus.

10.— Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Règlement No 406

Considérant que la ville de Rimouski, par la loi 12 Gen VI, Ch. 66, est autorisée à constituer un fonds connu sous le nom de fonds de roulement; dans le but de mettre à la disposition du Conseil les deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses aléatoires de la Municipalité au cours de l'année fiscale;

Considérant qu'il y a lieu de constituer ce fonds de roulement, au capital limité de cinquante mille dollars, par un emprunt que la ville de Rimouski est autorisée à contracter par la dite loi, et à émettre des obligations pour ce montant;

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé et résolu qu'un règlement portant le numéro 406 soit et est adopté; et il est statué et décrété par ce règlement comme suit:

1.— Le Conseil est autorisé à constituer un fonds de roulement, au capital limité de cinquante mille dollars, par un emprunt que la ville de Rimouski est autorisée à contracter par la dite loi, et à émettre des obligations pour ce montant;

2.— Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$20.00;

3.— Elles seront payables, au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à la Banque Canadienne Nationale à Rimouski, Québec ou Montréal;

4.— Les obligations seront datées du premier décembre 1948 et seront remboursables en séries, en 15 ans, conformément au tableau;

5.— Un intérêt n'excédant pas 3% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables, au porteur seulement, aux mêmes endroits que le Capital;

6.— Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de la signature du maire et du greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

7.— La Corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, au pair, à toute échéance d'intérêt, les obligations émises sous l'autorité du présent règlement. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette officielle de Québec pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date du rachat et sera affiché au public en la manière prescrite pour les avis publiés de la Corporation. Le même avis sera dans le même délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Toute obligation ainsi rachetée cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus. (S.R.Q. 1911, Ch. 212.)

8.— Il est, par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus.

9.— Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Règlement No 407

Considérant que la ville de Rimouski, par la loi 12 Gen VI, Ch. 66, est autorisée à constituer un fonds connu sous le nom de fonds de roulement; dans le but de mettre à la disposition du Conseil les deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses aléatoires de la Municipalité au cours de l'année fiscale;

Considérant qu'il y a lieu de constituer ce fonds de roulement, au capital limité de cinquante mille dollars, par un emprunt que la ville de Rimouski est autorisée à contracter par la dite loi, et à émettre des obligations pour ce montant;

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé et résolu qu'un règlement portant le numéro 407 soit et est adopté; et il est statué et décrété par ce règlement comme suit:

1.— Le Conseil est autorisé à constituer un fonds de roulement, au capital limité de cinquante mille dollars, par un emprunt que la ville de Rimouski est autorisée à contracter par la dite loi, et à émettre des obligations pour ce montant;

2.— Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$20.00;

3.— Elles seront payables, au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à la Banque Canadienne Nationale à Rimouski, Québec ou Montréal;

4.— Les obligations seront datées du premier décembre 1948 et seront remboursables en séries, en 15 ans, conformément au tableau;

5.— Un intérêt n'excédant pas 3% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables, au porteur seulement, aux mêmes endroits que le Capital;

6.— Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de la signature du maire et du greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

7.— La Corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, au pair, à toute échéance d'intérêt, les obligations émises sous l'autorité du présent règlement. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette officielle de Québec pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date du rachat et sera affiché au public en la manière prescrite pour les avis publiés de la Corporation. Le même avis sera dans le même délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Toute obligation ainsi rachetée cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus. (S.R.Q. 1911, Ch. 212.)

8.— Il est, par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque

année, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus;

9.— Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

année, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité en taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en Capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus;

11.— Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

IL Y A UNE CHOSE

POUR SOULAGEMENT RAPIDE

POUR SOULAGEMENT SÛR

POUR SOULAGEMENT PROLONGÉ

DU MAL DE TÊTE

Mal de Tête? Pour un soulagement rapide procurez-vous INSTANTINE. Pour un soulagement prolongé procurez-vous INSTANTINE!

Out, plus de gens découvrent tous les jours que l'INSTANTINE est une chose qu'il faut prendre pour arrêter le mal de tête vite! Car INSTANTINE contient trois ingrédients médicamenteux éprouvés qui apportent du soulagement presque immédiatement. Et le soulagement persiste!

Pour soulager vite la douleur achetez INSTANTINE aujourd'hui!

Instantine

25 CENTS COMPRIS POUR 25 CENTS

La Vie a Changé pour le Père de Famille



La plupart des hommes vivent plus longtemps que leurs grands-pères. Les femmes peuvent aussi s'attendre à vivre plus longtemps. Il en est de même pour les enfants — et de nos jours, les enfants vont à l'école pendant une plus longue période.

Ces faits ont apporté des changements significatifs dans les obligations financières du père de famille. Cela veut dire qu'il doit être prêt à soutenir chaque membre de sa famille plus longtemps — y compris lui-même! Heureusement, il existe un moyen efficace de rencontrer des obligations financières de cette nature — un programme d'assurance bien établi. L'assurance-vie est un moyen sûr pour un homme de protéger ses siens au cas où il mourrait, ou de s'assurer un revenu s'il vit jusqu'à l'âge de la retraite.

Le père de famille est donc sage d'étudier ses besoins d'assurance en songeant aux conditions nouvelles. Si vous désirez des conseils avisés, un représentant de la Manufacturers Life sera très heureux de vous les donner.

THE MANUFACTURERS LIFE COMPANY
INSURANCE LIFE COMPANY

SIÈGE SOCIAL (Fondée en 1887) TORONTO, CANADA

Edifice Dominion — 126 rue St. Pierre
Québec
André Chaumette — Gérant
Représentant — P. T. Lortie
Rimouski



Robert LA PALME

Caricaturiste et peintre satirique de renommée internationale...

Toujours spirituel, jamais amer, Robert La Palme est le caricaturiste politique le plus renommé au Canada. Son talent s'apparente à celui des plus grands maîtres — mais sa façon est tout à lui: un dessin signé "La Palme" se reconnaît au premier coup d'oeil. Ses oeuvres ont été reproduites dans les plus grands journaux, non seulement au Canada, mais aussi en France et aux États-Unis. Ses caricatures ont la grâce d'être à la fois satiriques et sans amertume. Mais ce sont surtout ses peintures, goguenardes, profondément lucides, témoignant de l'esprit le plus avorti, et d'un coloris d'une subtile candeur, qui lui ont gagné sa mondiale réputation.

Né à Montréal, La Palme fit ses études au Manitoba; dans l'entre-temps, il apprit à enfourcher les chevaux du pays et s'affairait dans la boucherie paternelle. Mais, esquisses et croquis le préoccupaient bien autrement. Depuis 1931, et de plus en plus, le Canada et l'étranger ont acclamé son talent.

Bibliothécaire de l'École des beaux-arts de Québec, pendant deux ans, il fut, cinq ans durant, suppléant à la faculté des sciences de l'université Laval (classes de dessin). C'est alors qu'il fonda le Musée municipal des beaux-arts, dont les Salons ont été fort fréquentés et admirés.

Ses premières fresques — "Il n'y a pas d'arme secrète" — furent exposées à Montréal, Toronto et New York, où les louanges furent partout unanimes. Ces travaux, et une série intitulée "La médecine à travers les âges", ont attiré des foules, ce printemps-ci, au salon de Rio-de-Janeiro.

Le Canada — pays d'avenir

Si Robert La Palme a conquis cette vaste renommée, et pour lui-même et pour sa province natale, c'est qu'il a su profiter des avantages que le Canada offre à nos talents jeunes hommes. Son succès est une nouvelle preuve des offertes par leur patrie aux jeunes Canadiens d'aujourd'hui — dans les beaux-arts, les sciences, le commerce et l'industrie.

TEXTE PUBLIÉ PAR

Molson's

(tiré d'une série de biographies illustrant la carrière de Canadiens-français bien connus dans le domaine des sciences, des arts ou de l'industrie.)

Professeurs d'Écoles d'Agriculture en congrès

A Sherbrooke — M. l'abbé Léon Beaulieu, de Rimouski, conférencier — Rimouski, berceau des Ecoles Moyennes d'Agriculture.

Les professeurs d'agriculture du cours moyen se sont réunis à Sherbrooke, à l'école Noé-Ponton, pour une semaine d'études. Au cours de la principale séance d'études, on évoqua l'École Moyenne d'Agriculture de Rimouski, la première du genre fondée dans la province de Québec et qui a donné naissance, par la suite, à plusieurs autres à travers la province.

Plusieurs résolutions importantes furent adoptées, entre autres celle touchant le traitement des agronomes professeurs d'écoles d'agriculture, à la suite d'une enquête qui a révélé que le professeur agricole est le moins rémunéré, et celle relativement aux bourses de \$9 payées aux élèves des écoles d'agriculture; vu l'augmentation du coût de la vie, ces bourses ne suffisent plus; on demande aux autorités compétentes de porter ces bourses à \$12 (ministère de l'Agriculture) et à \$6 (ministère de la Colonisation).

M. l'abbé Léon Beaulieu, principal de l'École Normale de Rimouski, et ex-aumônier diocésain de l'U.C.C., a prononcé la principale conférence de la journée du 14 octobre au congrès du comité enseignant, sous les auspices du Ministère d'Agriculture. C'est à titre d'aumônier de l'organisation sociale que M. l'abbé Léon Beaulieu fut prié par le Surintendant de l'Instruction Publique de faire cette causerie sur l'enseignement de l'agriculture dans les Ecoles Normales.

Gratification

La Rév. Mère St-Bonaventure, des Filles de Jésus de Cap-Chat (maintenant à Ste-Thécle, Co. Laviolette), vient de recevoir pour une quatrième année consécutive une prime de \$20 pour succès dans l'enseignement.



"CHARLES AIME les nouveaux reflets chatoyants de mes cheveux!"

Mes cheveux sont plus beaux que jamais depuis que j'ai commencé à employer DANDERINE. Car DANDERINE fait disparaître la pellicule terne en un clin d'oeil... fait que les cheveux lancent des reflets chatoyants et sont plus faciles à peigner. Charles emploie aussi DANDERINE. Il dit que cette lotion capillaire aide vraiment à enlever les pellicules.

Procurez-vous Danderine aujourd'hui pour avoir des cheveux qu'il admirera!



Une troupe de Paris à Rimouski le 3 novembre

"Les Compagnons" de Maurice Leroy, de Paris, viendront à Rimouski le 3 novembre. Ils joueront, au Séminaire, pour le public rimouskiois deux de leurs meilleurs spectacles, soit la "Jeanne Fille Violaine", de Claudel (en matinée), et "L'Avare" de Molière dans la soirée.

Les Compagnons de Maurice Leroy veulent être des espèces de Jongleurs ayant pour tâche de relever le coeur de l'homme.

En 1933, Maurice Leroy, réunissant quelques-uns de ses camarades, présenta "Michel Anclair" de Charles VILDRAC, puis "La Brebis égarée" de Francis Jammes.

Encouragé par le succès obtenu, il monta alors successivement "Les Réalités invisibles" d'Henriette Charasson, "Le Vray Mystère de la Nativité de Notre Sauveur Jésus-Christ", d'après Arnould Griban, dans une adaptation de Magdeleine Marrel, puis "La Brouille" de Charles VII Drac, "Le Pauvre d'Assise, de Georges Rivolet, "Le Misanthrope", "Le Malade Imaginaire", "Antigone", "Le Barbier de Séville", "Le Jeu de l'Amour et du Hasard" et en 1939, en représentation privée à Paris, "La Jeune Fille Violaine" de Paul Claudel.

Pénétrant dans les milieux les plus divers, centres usiniers, écoles, collèges, oeuvres sociales, sociétés littéraires, camps militaires, alliances françaises à l'étranger... la troupe parcourut la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Europe Centrale où, en 1939, elle participa à l'Exposition internationale de Bucarest.

En 1941, Maurice Leroy étend son action à l'Afrique, qu'il sillonne de l'Ouest à l'Est, et de la Méditerranée à l'Équateur, apportant, pour la première fois, Molière aux populations du Sahara, du Soudan, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et même de la Mauritanie.

Retouré à Paris en 1944, Maurice Leroy s'installe au Théâtre de l'Œuvre où il reprend avec succès "La Brebis égarée". Après la répétition générale, Maurice Rostand écrit: "S'il y avait une justice théâtrale, le succès de "La Brebis égarée" devrait être considérable..."

Le Théâtre Mélingue, situé en plein quartier de Belleville, à Paris, a été ouvert en décembre 1946, dans un double but de décentralisation artistique et de culture populaire.

Maurice Leroy a présenté, la saison dernière, avec un grand succès, trois spectacles qui ont reçu le meilleur accueil de la part des principaux journaux parisiens: "Le Fugato, les Nouvelles Littéraires Spectateur, Opera, Témoinage Chrétien, Réforme, Le Monde, Paris-Press, etc..."

"Le Noël sur la Place" d'Henri Ghéon; "Le Chemin de la Croix, de Paul Claudel; "Le Feu qui reprend mal", de Jean-Jacques Bernard.

Cette année, la création de "Brise la Statue", de Gilbert Cesbron, et l'interprétation inoubliable de la petite sainte de Lisieux, par Magdeleine Martel (sans insister sur la reprise du "Chemin de la Croix" de Paul Claudel) ont définitivement classé de Théâtre Mélingue comme l'un des efforts les plus fervents et les plus pittoresques de Paris.

Depuis 1933, cet effort a été honoré

de l'appui du Ministère des Affaires Étrangères, du Ministère des Colonies, des Gouvernements de l'Algérie, Tunisie, Afrique Occidentale Française, de l'Académie d'Éducation et d'Entraide Sociale et de la Direction des Arts et Lettres au Ministère de l'Éducation Nationale.

(Communiqué)

Congrès de l'Union des Conseils de Comtés

Le doyen des maires de la province, M. Pierre Bélanger, de Sayabec, présent.

Le cinquième congrès annuel de l'Union des Conseils de Comtés de la province de Québec s'est ouvert, lundi, à l'Hôtel Victoria et près de 250 délégués de toutes les parties de la province assistent aux délibérations sous la présidence de M. Eloi St-Germain, préfet du comté de Portneuf et président de l'Union. M. St-Germain a salué la présence du doyen des maires des municipalités de la province en la personne de M. Pierre Bélanger, qui est maire de Sayabec depuis 40 ans. Le président du congrès a exprimé l'espoir que l'an prochain l'Union des Conseils de comtés reconnaisse publiquement les états de service de ce premier magistrat de Sayabec.

Baccalauréat de Rhétorique et prix spéciaux à deux Rimouskioises

Au Collège des Ursulines de Québec

Lors de la collation des diplômes et baccalauréats, au Collège des Ursulines de Québec, vendredi dernier, et des prix spéciaux pour l'année 1947-48, deux Rimouskioises ont reçu leur parchemin de Rhétorique des mains de S. Exc. Mgr Ferdinand Vaudry, recteur de l'Université Laval. Ce sont Mlle Cécile Michaud, fille de M. et Mme J.-D. Michaud, de Rimouski, et Mlle Andrée Ouellet, fille de M. et Mme Jean-Marie Ouellet, décédés. Toutes deux avaient conservé 70% pour les matières universitaires du 1er examen.

Mlle Michaud a reçu, en outre, la médaille du lieutenant-gouverneur décernée à l'élève de Rhétorique qui a obtenu le plus de succès aux examens universitaires, ainsi que le prix Baillargé attribué à l'élève classée première dans deux concours spéciaux de composition française.

Mlle Andrée Ouellet a remporté un prix spécial de thème latin.

Au congrès de l'U.C.C. et l'U.C.F.

Plusieurs délégués de Rimouski ont assisté cette semaine au congrès annuel de l'U.C.C., qui s'est tenu à Québec, entre autres MM. les abbés J.-B. Caron et Benoit Lantagne, aumôniers diocésains, et M. Léopold Francoeur, agronome. En même temps, se tient le congrès de la section féminine. L'Union Diocésaine de Rimouski est représentée à ces assises par Mme Hector Doucet, de St-Léon-de-Grand, présidente, Mme Elzéar Lagacé, vice-présidente, de St-Mathieu, et Mlle Marie-Anna Caron, secrétaire.

Annexe au Collège de Mont-Joli

Ecole d'initiation à l'Artisanat

Le collège des Frères du Sacré-Coeur de Mont-Joli est à subir des transformations importantes par la construction d'une annexe de 86 pieds par 36. Au premier étage, sera aménagée l'école d'initiation à l'artisanat, qui comprendra une salle de dessin, des ateliers, etc.; au deuxième plancher, la salle des réunions, celle de dactylographie et diverses classes; le troisième étage sera consacré aux salles de cours.

Nommé inspecteur d'écoles

M. Fernand Rochon, qui était inspecteur d'écoles du district No 69, avec résidence à Ste-Anne-des-Monts, vient d'être transféré à Montréal.

Il a été remplacé comme tel par M. Ulric Lapointe, professeur à St-Joachim de Tourelle, nommé récemment inspecteur d'écoles par le Département de l'Instruction Publique.

Prochains mariages

A Bersimis le 23 octobre, M. Albert Gagnon, fils de M. et Mme Philippe Gagnon, de Ragueneau, épouse Mlle Germaine Miller, fille de M. et Mme Oscar Miller, de Bersimis.

M. Basile Bénéteau, de Rimouski, fils de M. et Mme O. Bénéteau, d'Otawa, épousera Mlle Marguerite Mayers, de Kingston.

M. Gabriel Lévesque, fils de M. et Mme Pierre Lévesque, de Ste-Blandine, épousera Mlle Fernande Blanchet, fille de M. et Mme Alfred Blanchet, de Rimouski.

Communication

Le 18 octobre 1948. Le Progrès du Golfe, à l'Éditeur. Vous est-il facile de publier la lettre suivante? En ce faisant, vous pourriez m'aider beaucoup.

Chers Lecteurs, Sous traitement dans un sanatorium pour une autre année (les poumons) j'aimerais bien commencer une collection de timbres. Si vous n'avez pas de timbres à donner (de toutes sortes) veuillez montrer cette lettre à un ami. Et je vous remercie beaucoup de me venir en aide de cette manière. M. G.E. Mareil, Sanatorium Cooke, Trois-Rivières, Qué.

Jos. POITRAS & FILS, Limitée

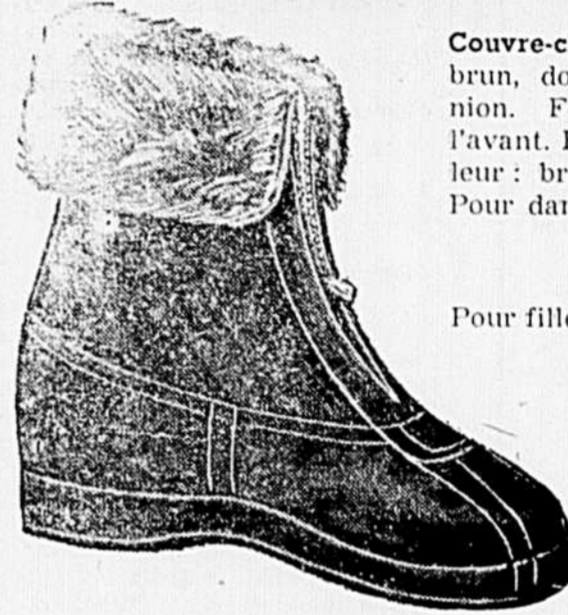
MANUFACTURIERS DE MACHINERIES
DESSINATEURS - MODELEURS - FONDEURS - MECANICIENS

L'ISLET STATION, P.Q.

Machines à bois	Travaux de tous genres à l'entreprise	Réparation générale
Moteurs électriques	Soudure à l'oxygène, à l'électrode	Poêles de camp
Transmissions & Accessoires		Bouillottes de ferme, etc., etc.

Demandez nos prix avant de placer votre commande ailleurs.

Couvre-chaussures



Couvre-chaussures en caoutchouc brun, doublés en mouton. Dominion. Fermoir-éclair dissimulé à l'avant. Haut col de fourrure. Couleur: brun.

Pour dames, pointures 4 à 8

\$11.50

Pour fillettes, pointures 11 à 3

\$5.95



Bottes de velours noir. Fermoir-éclair dissimulé à l'intérieur. Garniture de fourrure. Pointures 4 à 8

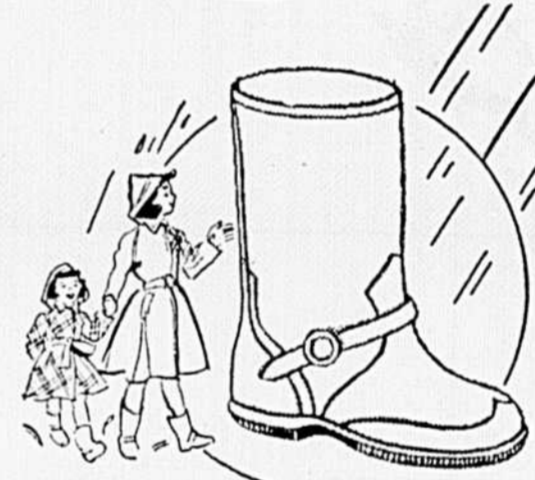
\$5.95



Bottes-Aviateur

de haute qualité pour hommes. La tige est en cuir huilé. Couleur: brun. Pointures 6 à 12

\$15.00



Pour les petits enfants
Bottes de caoutchouc légères

Pointures 4 à 10.

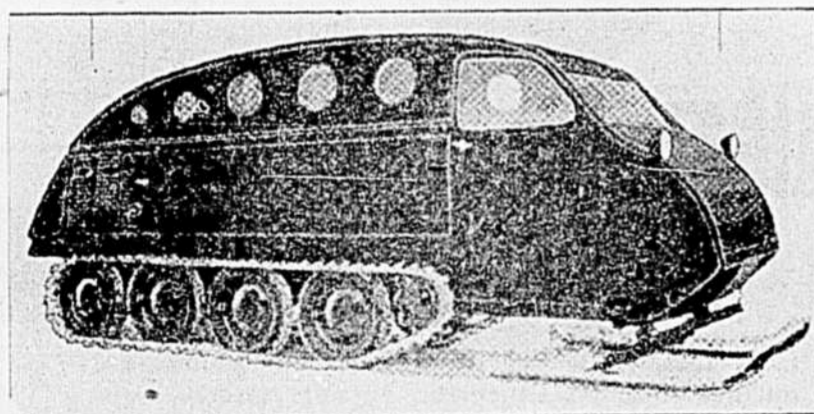
Blanc	2.60
Rouge	2.45
Noir, brun	1.95

Pour voyager sur la neige

CONFORTABLEMENT, RAPIDEMENT, en toute SECURITE

achetez un

BOMBARDIER



Le BOMBARDIER passe partout

DIONNE AUTOMOBILES, ENR.

TELEPHONE 288

271 rue St-Germain, RIMOUSKI.

Le MAGASIN

Verreault

196, rue St-Germain

RIMOUSKI

SPECIAL

Manteaux de fillettes

Valeurs jusqu'à 27.50 pour

\$17.50

Nouvelle coupe ajustée ou droite. Collets de fourrure. Entre-doublures en laine. Chauds pour l'hiver. Couleurs rouge-vin, vert, brun, beige et rouge.

L'élite intellectuelle canadienne-française et son influence depuis cent ans

par Céline Michaud

(Suite)

Les poètes

Et nous voici aux frontières de la poésie. Cette fée qui tour à tour chante, pleure et s'ébaudît dans le cœur de l'homme. Au Canada, les thèmes lyriques ne manquaient pas. On attendait un soliste plus inspiré que ses frères de la chanson

pour immortaliser les beautés du Nouveau-Monde et l'idéal de l'âme canadienne.

Toutes les aspirations de la race : respect du passé, désir de survie, s'incarnèrent en la personne d'Octave Crémazie. D'abord négociant maladroit, il se consolait en faisant des vers, en lisant Hugo et Lamartine. L'abbé Casgrain

nous le montre accoudé nonchalamment sur une nouvelle édition de Lamartine, tandis que son frère fait l'article aux clients.

Douce quiétude qui fut bientôt suivie de la ruine, de l'exil en France.

L'art de Crémazie est jeune et fruste, plein de gaucheries et de spontanéités. Nommer Crémazie, c'est entendre chanter les strophes du vieux soldat, strophes que je veux entonner à mon tour, comme un vibrant salut au drapeau :

"O Carillon je te revois encore,
Non plus hélas comme en ces jours
Où dans tes murs la trompette sonne
Pour te sauver nous avait réunis.
Je viens à toi quand mon âme suc-
combe
Et sent déjà son courage faiblir
Oui, près de toi venant chercher
ma tombe
Pour mon drapeau je viens ici
mourir."

Comme Garneau, Crémazie fit école au Canada. Quand parurent ses premières oeuvres, ce fut un délire d'enthousiasme. Saluons en lui une gloire nationale, le premier Canadien inspiré par les malheurs de la patrie.

Après la période héroïque, vient le Romantisme, brillamment représenté chez nous par Louis Fréchette, admirateur de Victor Hugo. Fréchette est un véritable poète doué des dons les plus variés. Il pos-

seyait des qualités de poète auxquelles nous devons les *Voix d'un Exilé*, avec cela une sensibilité délicate qui fait le charme des *Oiseaux de Neige*; pour compléter, un heureux bonheur de la forme. C'est peut-être cette variété de talents qui lui valurent d'être si avantageusement connu et apprécié en France. Ecrivain spontané, il laisse couler sa verve, souvent avec les virtuosités d'un artiste. La *Légende d'un Peuple* devait raconter notre histoire vraie, belle comme une chanson de geste. Les "perles ignorées" que Fréchette voulut recueillir constituaient une oeuvre colossale, parfois au-dessus de ses dons épiques. Dans certains passages, il atteignit le sublime. A preuve, ce fragment :

"Le grand fleuve dormait couché
dans la savane.
Dans les lointains brumeux passait
la caravane,
De farouches troupeaux d'ébènes et
de bisons,
Drapé dans les rayons de l'aube
matinale,
Le désert déployait sa splendeur
virginale
Sur d'insondables horizons."

Mais les coups de clairon fatiguent, font désirer une poésie plus simple. Elle vint avec Pamphile Lemay, le premier de nos poètes qui trouva sa vocation dans le désir de peindre la vie modeste de nos habitants. Les paysages familiers, les mœurs champêtres, les traditions rustiques, telles sont les sources de son inspiration. De ses poésies ainsi jaillies de son amour du pays natal, émane un parfum du terroir qui leur donne un charme particulier. A cet égard, plusieurs pièces significatives pourraient être citées, *Tonkourou*, par exemple. Mais le véritable Lemay personnel se révèle entièrement avec son goût du rêve, son habitude de la méditation, dans le poème *A un vieil arbre*. Ce sonnet dont la fraîcheur ne fanera pas semble très représentatif de cette âme sympathique et désintéressée. Le poète est arrivé à la fin de sa vie, il fait un retour mélancolique sur lui-même :

"Moi je suis un vieil arbre oublié
dans la plaine
Et pour tromper l'ennemi dont
ma pauvre âme est pleine,
J'aime à me souvenir des nids
que j'ai bercés."

Le temps qui fuit, la jeunesse qui s'en va, quelle grâce à su donner à ce thème usé notre poète !

Après le rêve, l'aventure, la sève qui bouillonne dans les érabes.

Emile Nelligan ! Ce nom évoque l'image de l'adolescent fougueux, aux cheveux en broussailles, à la frimousse éveillée, à l'oeil noir, brillant. Nelligan, un être bondissant dont les airs de bravade cachaient une âme frémissante, une âme de poète. Sa vie ? un drame obscur et terrible. Il entra dans la poésie en coup de foudre avec toute sa jeunesse éprise de liberté poétique, avec sa sensibilité exaspérée, désireux de crier au cœur d'une foule indifférente son moi exubérant.

Tout était pour lui visions et féeries. Il cultiva avec soin ces fleurs fatales "le Dégoût, la Haine, la Névrose." Il les aimait en désespéré, jusqu'à en perdre la raison. Ce poète qui "sentait voler en lui des oiseaux de génie" était réellement un de ceux que les mystérieuses lois de la nature font vibrer jusque dans leurs fibres les plus intimes. La *Romanse du Vin* nous révèle ce Nelligan plein de contradictions, bouillonnant de forces mystérieuses et qui rageait de l'indifférence du profane.

"Je suis gai ! je suis gai ! Dans
le cristal qui chante,
Verse, verse le vin ! verse en-
core et toujours,
Que je puisse oublier la tristesse
des jours
Dans le dédain que j'ai de la
foule méchante."

Accents d'un vol prématuré, épanouissement hâtif d'une de nos plus grandes gloires, véritable ébauche de génie.

Très différent de Nelligan, Albert Lozeau est un émotif, un être délicat que la souffrance a épuré, inspiré. Infirmes dès sa jeunesse, condamné à ne voir de la nature qu'un coin du ciel, à travers la fenêtre de sa chambre, Lozeau aurait pu se murer dans un désespoir farouche et tenir, comme Nelligan, sa jeunesse en écharpe. Mais il aimait mieux la brandir comme un drapeau.

Voici Lozeau, avec son plus grand don poétique, le don du rêve. Prédisposé à devenir le poète de la vie intérieure, il a ciselé des vers touchants, avec l'ambition d'y enfermer tout le monde de son âme.

"Mon cœur est comme un grand
paradis de délices,
Par ses parfums secrets je respire
la vie ;
C'est en moi que je sens mon
bonheur et mon ciel."

Son chant est toujours ainsi, non celui d'un aigle blessé, mais d'un "petit oiseau des bois" doucement résigné à sa captivité, qui lance malgré tout sa note claire dans l'azur. Ce poète est peut-être le plus pur de notre littérature, celui dont la pénétration profonde empreinte de mysticisme aide à l'élévation de la pensée, à la libération de la poésie canadienne-française.

(A suivre)



et le meilleur moyen d'épargner est d'acheter des Bons d'Épargne du Canada. Solides comme le pays même, ils rapportent 2 1/2% d'intérêt, et sont négociables en tout temps.

Achetez des Bons d'Épargne du Canada aujourd'hui en vente dans toutes les Banques et Maisons de Placements.

Cette annonce est contribué par

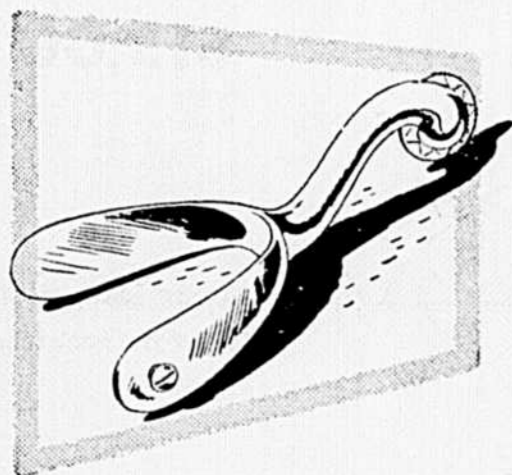
QUEBEC NORTH SHORE PAPER COMPANY

Montréal et Baie-Comeau, P.Q.

et

THE ONTARIO PAPER CO. LIMITED

Thorold, Ontario



Un coup d'éperon dont Vous profitez

Vous choisissez la banque qui vous convient le mieux. La liberté de votre choix a l'effet d'un éperon : elle stimule les efforts des banques en vue d'améliorer leur service.

Les banques canadiennes, comme les autres entreprises privées, se font concurrence et se disputent votre clientèle. Elles s'efforcent de se surpasser les unes les autres, qu'il s'agisse de répondre à vos demandes de renseignements ou de conseils, ou de satisfaire aux besoins financiers, croissants et changeants, du public.

ANNONCE COMMANDITÉE PAR VOTRE BANQUE



SOUS-VÊTEMENTS MOLLETONNÉS PENMANS
Favoris pour
NEUF
RAISONS

—les Sous-Vêtements Molletonnés Penmans offrent 9 bonnes raisons pour lesquelles vous les achetez!

ENVERS MOLLETONNÉ PLUS DOUX ENVERS MOLLETONNÉ PLUS CHAUD
TISSU PLUS FERME COUPE SOIGNÉE AJUSTEMENT PARFAIT
PLUS GRAND CONFORT QUALITÉ SUPÉRIEURE PLUS LONG USAGE
ÉCONOMIE EN SOUS-VÊTEMENTS

Se font en trois genres: gilets et caleçons, combinaisons, et modèle populaire NuCut.

40F-48F

Penmans

SOUS-VÊTEMENTS MOLLETONNÉS
POUR HOMMES ET GARÇONS



c'est beaucoup plus facile d'acheter...

DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

C'est aussi facile que de soulever une plume. En quelques minutes seulement, on s'en procure dans une banque ou chez un courtier de placement. Un employé peut en acheter de son patron au moyen de retenues sur son salaire. Elles se vendent au comptant ou par versements. Et il est aussi simple de les encaisser que de les acheter. En effet, elles sont encaissables en tout temps, à n'importe quelle banque, à leur prix d'achat plus les intérêts.

Donnez votre commande sans tarder.

Soyez prudent: épargnez
Achetez des
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

3^e ÉMISSION

La Politique internationale

par Maurice Dagenais de la British United Press

Tandis que les Russes et les démocrates poursuivent leur guerre des nerfs aux différentes commissions des Nations unies et semblent perpétuer indéfiniment leurs différends, d'autres nouvelles de bon augure nous ont été annoncées récemment de l'Europe et de l'Extrême-Orient.

De l'Europe, le directeur du programme de coopération économique en vue de la réhabilitation économique de l'Europe occidentale, M. Paul Hoffman, a révélé que l'économie du vieux continent se rétablit si bien et semble se diriger si rapidement vers un état normal que les Etats-Unis pourront dépenser beaucoup moins qu'on n'avait prévu au cours de la deuxième année d'application du plan Marshall.

Il est réconfortant de constater que, malgré les efforts acharnés des communistes de tous les pays bénéficiaires et de Moscou, le plan de secours à l'Europe porte des fruits aussi rapidement. C'est une rebuffade pour le communisme international qui pourrait entraîner l'échec des plans russes de répandre le communisme dans l'Europe occidentale. On sait que le communisme a besoin de la misère humaine pour germer et ses chances de succès diminuent dans la mesure où la prospérité règne dans un pays. Ceci explique l'acharnement des Rouges contre le plan Marshall et aussi les sacrifices consentis par les Etats-Unis et les autres pays démocratiques, notamment le Canada, pour relever l'économie des pays ravagés par la guerre.

En plus de cette nouvelle réconfortante de l'Europe, on apprenait que le Japon vient de se retourner vers la droite de cette nouvelle direction du gouvernement laisse prévoir une plus grande coopération avec les Etats-Unis.

Un nouveau gouvernement nippon a été formé sous la direction de M. S. Yoshida à la suite d'un scandale financier qui avait éclaté sous l'administration précédente, laquelle avait prêté près de trois milliards de yen à un grand cartel de produits chimiques. On a découvert par la suite que la majeure partie de ces trois milliards avait été utilisée en pots-de-vin payés à des politiciens.

C'est ce scandale qui avait forcé la démission du cabinet Ashida. Le retour de Yoshida au poste de premier ministre a été facilité par le fait qu'un groupe de partis conservateurs de droite s'étaient unis pour former une coalition portant le nom de parti libéral démocratique, qui était prêt à porter un grand coup dès que le scandale a éclaté.

Maintenant ces politiciens de droite espèrent remporter une majorité absolue aux prochaines élections contre les groupements socialistes ou socialistes, car les électeurs sont indignés de ce vol énorme.

Yoshida a été à deux reprises premier ministre et ministre des affaires étrangères depuis la fin de la guerre et il a joué un rôle important en persuadant l'empereur Hirohito de capituler à la fin du conflit.

Le nouveau premier ministre entreprend une campagne pour rendre au Japon sa vie normale.

Dans cette campagne, Yoshida verra sa tâche facilitée considérablement à cause des conditions économiques fort améliorées. Cette amélioration est si marquée que les salaires sont de beaucoup plus élevés que l'an dernier et la famille japonaise moyenne peut obtenir au moins 80 pour cent de

ses aliments par les voies ordinaires, dans des établissements légaux. Le marché noir est en voie de disparaître. Non seulement la production japonaise de denrées est accrue, mais l'importation du continent est régulière et augmente même. La distribution et le transport des denrées se sont améliorés d'une manière prodigieuse. Les pétroliers japonais parcourent de nouveau les mers en transportant le pétrole du Moyen-Orient. La production industrielle a presque atteint le niveau de 1934, soit le plafond établi par l'administration américaine de la production et de l'industrie lourde japonaise.

La situation s'est tellement améliorée qu'il est possible que le général MacArthur ouvre le marché japonais aux placements individuels libres. Or comme les placements en Europe sont de moins en moins sûrs et de moins en moins attrayants, il est probable que les capitaux américains seront dirigés en grande partie vers le Japon qui connaîtrait une prospérité unique en dehors de l'Amérique.

Une création



Une innovation dans la mode féminine—un trois-pièces, tailleur et manteau, confectionné de gabardine de laine peignée (worsted) mêlée à du nylon à fibre courte. Par l'addition de 20% de nylon à fibre courte aux tissus de laine, on rend ceux-ci presque infroissables et plus résistants à l'usure, signale-t-on. De première qualité, l'ensemble ci-dessus est moins dispendieux que le vêtement de pure laine peignée. Le nylon à fibre courte a été lancé sur le marché canadien cette année seulement.

Résolutions du Congrès créditiste de Rimouski

(Communiqué)

(Résolutions adoptées à l'unanimité par les 110 délégués de l'Union des Electeurs des comtés de Kamouraska, Témiscouata, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Matapédia et du Nouveau-Brunswick, réunis en congrès à Rimouski, le 12 septembre 1948)

Egalité entre les importations et les exportations

Proposé par Léon Madore, St-Jacques (Kamouraska), secondé par Dolard Bernier, St-Pascale (Riv.-du-Loup), que le gouvernement vote à ce que le volume des importations soit égal au volume des exportations; et que cesse la propagande pour faire croire au monde que pour avoir du pouvoir d'achat il faut exporter plus qu'on importe.

Sur la taxe de Manufacture
Proposé par Alexandre Duval, St-Athanas (Kamouraska), secondé par Léon Madore, St-Pascale (Kamouraska), qu'ils réclament du gouvernement fédéral qu'il supprime immédiatement la taxe de 8% sur les produits manufacturés sans autre augmentation de taxes par ailleurs, afin de contribuer à l'abaissement du coût de la vie.

Drapeau National
Proposé par Lucien Côté, St-Cléophas (Matapédia), secondé par François Gagné, St-Marcellin (Rimouski), que le gouvernement fédéral adopte un drapeau national distinctif, sans aucun insigne d'origine étrangère.

Sur la parité du change
Que les Canadiens qui vont travailler aux Etats-Unis soient libérés de changer leur chèque en argent canadien aux Etats-Unis mêmes; ou bien qu'on leur en donne la même valeur lorsqu'ils le changent au Canada, où on leur donne actuellement 5% de moins. Ils considèrent qu'il est injuste de taxer l'ouvrier qui aide notre pays en gagnant des dollars américains dont le Canada manque aujourd'hui.

Proposé par Germain Levasseur, Edmundston, N.B., secondé par J.B. Plourde, Edmundston, N.B.

L'Immigration
Proposé par Charles Valcourt, Edmundston, N.B., secondé par Alph. Raymond, Matapédia (Matane), qu'ils réclament du gouvernement fédéral: 1°) Que l'immigration soit freinée tant qu'il y aura au pays crise de logement; 2°) Que les non-assimilables soient refusés; 3°) Que les immigrants de nationalité française jouissent des mêmes privilèges que les immigrants de nationalité anglaise.

Sur l'impôt sur le Revenu
Proposé par Gérard Fraser, Edmundston, N.B., secondé par Adalbert Paradis, St-Eleuthère (Kamouraska), qu'ils réclament que le gouvernement fédéral abolisse immédiatement l'impôt sur les revenus de \$3.000, ou moins, parce que cet impôt est criminel puisqu'il taxe le nécessaire pour vivre.

Sur la Médecine d'Etat
Proposé par Gérard Siros, St-Athanas (Kamouraska), secondé par André Rioux, Rimouski, qu'ils expriment au gouvernement fédéral leur opposition énergique à toute assurance-obligatoire, et considérant que cette mesure blesse d'une manière ignominieuse la liberté intime de chaque citoyen.

Sur le logement
Proposé par J.B. Lévesque, Rimouski-Est, secondé par J.B. Plourde, Edmundston, N.B., qu'ils réclament du Gouvernement Fédéral qu'il aide à régler le problème du logement, et qu'en conséquence le gouvernement fédéral: 1°) prenne les mesures nécessaires pour que les matériaux de construction restent au pays; 2°) freine l'immigration tant que toutes les familles du pays ne seront pas logées; 3°) Enlève les contrôles et les priorités sur les matériaux et sur les logements, attendu que les contrôles et les priorités sont la cause de la rareté des

Margarine et beurre

En faveur de l'oléo
La dernière enquête de l'Institut Canadien de l'Opinion publique (Gallup) indique que 68% de la population canadienne est en faveur de la vente de l'oléomargarine; 23% contre la vente et 9% indécise. Le nombre des partisans de la margarine a presque doublé depuis 1945 alors que la majorité s'opposait à ce produit.

Première livraison
On s'attend qu'une première cargaison de beurre danois arrive au Canada au cours de la semaine. Comme on le sait, le gouvernement fédéral a conclu récemment des engagements pour importer environ 15 millions de livres de beurre, dont 11 millions de Danemark et 4 millions de l'Australasie (Australie et Nouvelle-Zélande).

Stock de beurre
Les stocks de beurre en entrepôt au Canada sont d'environ 20 millions de livres moindres que l'an dernier. Nous avions à peu près 53 1/2 millions de livres au 1er octobre comparativement à 73 1/2 millions l'an dernier. La production au cours des premiers neuf mois de l'année est inférieure de 3% à celle de l'an dernier pour la même période.
(«La Terre de Chez Nous»)

logements parce qu'ils ont entravé la construction des maisons.
Sur l'Assurance-Chômage
Proposé par Paul Collin, Rimouski, secondé par Robert Fillion, Rimouski, qu'ils prient le gouvernement fédéral de voter à ce que la Commission d'Assurance-Chômage mette plus de diligence à accorder les prestations aux sans-travail.

Sur le service militaire obligatoire
Proposé par Germain Ouellet, St-Anaet (Rimouski), secondé par Arthur Morin, Ble (Rimouski), qu'ils expriment vigoureusement au gouvernement fédéral leur opposition à tout service militaire obligatoire en temps de guerre et en temps de paix, et que, par conséquent, le gouvernement fédéral vote à faire cesser dans les journaux et à la radio toute propagande en faveur du service militaire obligatoire.

Sur les pensions de vieillesse
Proposé par Charles Valcourt, Edmundston, N.B., secondé par Irène Michaud, St-Eleuthère (Kamouraska), que le gouvernement fédéral prenne les mesures pour que les pensions de vieillesse soient données à 60 ans et

POURQUOI NE L'AI-JE PAS FAIT PLUS TOT!
Si jamais votre nez est bouché par la congestion passagère qui l'obstrue—mettez un peu de Va-tro-nol dans chaque narine. Le soulagement est immédiat, la respiration plus facile. Le Va-tro-nol agit à la source du mal et soulage les souffrances du rhume. Essayez-en! C'est merveilleux! Vous serez enchanté!
VICKS VA-TRO-NOL

soient montées à \$80, par mois, étant donné l'impossibilité pour quiconque de vivre avec moins de \$200 par jour. Voté à l'unanimité.
(A suivre)

La radio dans votre vie

Même si vous habitez le village le plus éloigné, la radio vous apporte à toute heure du jour les derniers événements politiques, sportifs ou sociaux. Vous n'êtes plus isolé.

Le poste CHRC tient sur pied une équipe de rédacteurs, traducteurs, annonceurs et techniciens. Il peut ainsi vous transmettre, dès qu'elles se produisent, les nouvelles mondiales, canadiennes et régionales. CHRC est heureux de vous relier avec l'activité universelle.

LA VOIX DU VIEUX QUEBEC
CHRC
HENRI LEPAGE, gérant général
800 AU CADRAN DE VOTRE RADIO

La semaine prochaine
LES RADIO-CONCERTS CANADIENS
vous présenteront comme invité spécial
JEAN LÉTOURNEAU
Ténor canadien du "Radio City Music Hall"
Poste CJBR
lundi, 25 octobre, 9 h. à 9 h. 45
Molson's

CJBR TOUS LES MARDIS p.m. A 2h.30 un quart d'heure
Mémoires du Dr. J.O. Lambert

Les Meuniers de la FARINE PURITY
présentent
À l'enseignement des fins gourmets
avec **M^{me} ROSE LACROIX**
ET **LE ROMAN DE DENISE ET HONORÉ**
*Humour
*Romance
*Potins
*Propos
*Culinaires
Denise et Honoré vous feront oublier les tartes brûlées...
M^{me} Lacroix vous dira comment ne pas brûler les tartes.
LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - à 1 hr. 45 P.M.
Poste CJBR
LES MEUNIER DE LA FARINE PURITY

RADIO-HOCKEY!
La Brasserie BOSWELL
commandite à votre intention l'irradiation de tous les matchs de hockey disputés à Québec par les
"AS" DE QUEBEC
Les dimanches à 3 P.M.
31 octobre
14, 28 novembre
5, 26 décembre, 16, 23, 30 Janvier
6, 13, 20 février, 13 mars
Les mercredis à 9 P.M.
27 octobre
10, 17, 24 novembre
8, 15 décembre, 12, 19 Janvier
9, 16, 23 février
Le jeudi, 6 janvier, 3 P.M.
POSTE CHRC 800 à votre cadran
LA BRASSERIE BOSWELL

St-Octave de Métis
Mariages. — Jeudi M. Benoit Brillant, fils de M. et Mme Octave Brillant, épousait à Ste-Jeanne d'Arc Mlle Fernande Siros.
Samedi, M. Benoit Arkeson, de Price, épousait Mlle Lena Gallant, fille de Mme Valerain Gallant.
Funérailles. Vendredi, ont eu lieu les funérailles de M. Octave Bouchard, décédé à Boston à l'âge de 45 ans et 9 mois. Nos sincères condoléances à la famille en deuil.
Notes locales. — Mlle Jacqueline Thibault, qui a passé une quinzaine à Baie-Comeau, en visite chez des parents, est de retour.
Miles Rachel et Marthe St-Laurent sont revenues d'une promenade à Montréal et Drummondville chez des parents.
M. Gordon MacArthur est parti pour l'Abitibi, où il passera l'hiver.
M. Léo Pelletier est de retour d'un voyage d'affaires à Québec.
Mme Raymond Thibault, qui a passé la fin de la semaine chez M. et Mme Octave Thibault, est retournée à Sayabec.
M. Alphonse Pelletier et P.-Emile Dufour sont partis en voyage à Gaspé.
Mme Emile Lévesque a passé le dimanche en visite à Causapscal, chez des parents.
Mlle Corinne Beaulieu, qui a passé l'été à Baie-Comeau, est revenue. Elle a fait le trajet par la voie des airs.
Le Conseil législatif, qui fut créé par l'Acte de Québec en 1774, siégea pour la première fois en 1777.

NOUVEAU...COMMODE
Aujourd'hui, apportez à la maison ce nouveau carton de **PEPSI-COLA**
48 onces pour seulement 29¢
Achetez maintenant votre Pepsi en quantités de 48 onces à la fois—c'est-à-dire dans le carton commode contenant quatre bouteilles de Pepsi-Cola délicieuses et rafraîchissantes. C'est léger à porter, léger aussi pour votre budget, car vous n'avez que 29 cents à débours!
Apportez un carton de Pepsi-Cola à la maison aujourd'hui même et régalez votre famille de ce breuvage savoureux et pétillant. Servez-en aussi à vos invités. Pepsi-Cola constitue un véritable régal en tout temps. Il fait mieux que tromper votre soif, il la satisfait parfaitement. Vous avez soif? Prenez un Pepsi!
ACHETEZ AUJOURD'HUI MÊME PEPSI DANS LE CARTON DE 48 ONCES
"Pepsi-Cola" et "Pepsi" sont les marques enregistrées au Canada de Pepsi-Cola Company of Canada, Limited.

REPARATION de RADIOS
Votre réception est-elle embrouillée? Épargnez-vous du trouble et de l'argent maintenant! Laissez-nous le soin de le mettre en parfait ordre... réparé par des experts.
Appelez 576
J. ROGER DUBE
Technicien en radio
22b de la Cathédrale — C.P. 511 RIMOUSKI

SOURDS
VOYEZ LE NOUVEAU **BelleTone**
Plus Petit - Plus Léger - Plus Puissant que Jamais.
Si petit... si léger que vous en sentez à peine le poids... si puissant... si fidèle que vous entendez distinctement une conversation à voix basse. Essayez-le avec son moule d'oreille régulier ou dissimulé.
LE "BELLETONE" EST LE PLUS PETIT APPAREIL AU MONDE.
Démonstrations gratuites à domicile ou au bureau. Demandez la brochure "M" gratuite.
E. VEZINA
65 Lafontaine C.P. 57-A
Téléphone 4013 RIMIERE-DU-LOUP

SERVICE DE REPARATION de
■ RADIOS
■ PHONOGRAPHES
■ ACCESSOIRES ELECTRIQUES
Notre atelier de réparation est outillé pour donner le meilleur service et un expert en radio vous assure le meilleur service.
Téléphone à 900... Nous irons chercher votre radio ou autre appareil et vous le retournerons bien réparé.
Une attention spéciale est accordée aux commandes de l'extérieur.
Anselme Côté & Fils, Ltée
81, de la Cathédrale, RIMOUSKI.

Maitre Jacques, démocrate

(Suite de la page 3)

Comme constructeur, Maître Jacques n'avait rien de la maîtrise des grands spéculateurs en valeurs immobilières, mais il eut l'initiative de saisir la portée lucrative des tendances de l'architecture moderne. Il bâtit de petites niches à chiens, empliées en édifices de quatre ou cinq étages et dans lesquelles quatre personnes vivaient à l'étroit; il y installait quelques appareils électriques pour donner l'illusion du confort américain, et regardait les sans-foyers s'entregorger pour obtenir la jouissance (moyennant certain petit bonus) de ces logis grands comme des cabines téléphoniques. Toute cette organisation payait magnifiquement, et les congeries augmentaient en nombre, le seul changement de l'une à l'autre consistant à diminuer encore un peu les dimensions des pièces.

Pour les gens qui ne pouvaient pas payer gros prix, Maître Jacques avait conservé une longue suite de fauads si délabrés que c'eût été folie de les réparer pour les mettre en état de loger des être humains. Du reste, pareille restauration eût été pur gaspillage: puisqu'elles ne pouvaient rien trouver ailleurs, ces familles étaient bien obligées de rester là où elles étaient. Cette situation n'était certes pas attribuable à Maître Jacques seulement, mais, chose étrange, il n'y fit pas allusion dans son discours sur le confort de la vie en démocratie, quand il parla devant les membres de l'Institut de Commerce et de Finance du Canada.

Maitre Jacques passait la plus grande partie de sa journée dans son bureau. Ses entreprises de construction et son commerce étaient dirigés et exécutés par des ouvriers dont il avait saccagé toutes les tentatives de syndicalisme: les syndicats sont contre l'ordre et la démocratie, n'est-ce pas? Dans ce bureau venaient les personnages et les documents les plus étranges: plans d'édifices, candidats à des patronages politiques, factures pour des tonnes de produits alimentaires dont les prix ne cessaient de monter, membres de la Commission scolaire qui trouvaient, eux aussi, que les bibliothèques du Collège étaient suffisantes, rapports sur les agissements d'un bricoleur réactionnaire intéressé.

se aux coopératives de consommation, demandes de souscriptions aux oeuvres de charité, et que sais-je! Maître Jacques se démenait dans tout cela, lâchant ses avocats aux trous des locataires dont les plaintes se faisaient insistantes, enfermait les pièces compromettantes dans sa valise et portait périodiquement à la banque des montants ronds.

Maitre Jacques ne craignait pas le communisme que craignaient les magnats de la haute finance dont les entreprises étendent des ramifications aux quatre coins du monde. Il n'avait pas l'envergure des grands chefs de cartels qui ont le pouvoir de déclencher les guerres pour sauver leur contrôle ou leur caoutchouc, mais il fonçait sur le socialisme et le communisme comme sur les ennemis d'un ordre établi, confortable, et qu'il serait lamentable de changer: est-il vraiment rien de plus beau que la démocratie, cette forme idéale d'organisation sociale et politique?

Mais le bouleversement redouté se produisit un triste jour. Il fut même si violent que Maître Jacques, à demi évanoui, se retrouva tout à coup pendu tout en haut d'un lampadaire, soutenu par un fil de fer que les révoltes lui avaient délicatement passé autour du cou. L'émeute le prit complètement par surprise. Il ne pouvait pas comprendre comment la démocratie, dont il avait si souvent prêché la valeur humaine à l'Institut de Commerce et de Finance du Canada, comment sa belle, son idéale démocratie avait donné le jour à des monstres qui venaient de mettre le feu à ses taudis.

Et pourtant, du haut de son lampadaire, de ses yeux à demi fermés par l'étranglement, il pouvait voir les houles profitaires défilier sous lui: femmes révoltées contre un ordre qui leur interdisait de nourrir leurs enfants; jeunes gens exaspérés des servitudes de ce patronage politique indifférent à toutes les canailleries; ouvriers que la sujétion constante au totalitarisme des employeurs avait jetés dans les bras du premier agitateur qui promettait la liberté; enfants exaspérés de n'avoir jamais eu de cours pour jouer, de chambre à eux où réfléchir, d'écoles pour se former à devenir de vrais citoyens... Toute cette tourbe défilait sous lui, hurlant sa rage et allant incendier les institutions qu'il avait soutenues de ses chèques et de ses allocations... Et c'est ainsi que mourut Maître Jacques, démocrate...

Richard Joly.

Au Syndicat du Commerce

Lors de la dernière réunion du Syndicat du commerce de Rimouski, on a fait l'élection des membres du nouveau bureau de direction. M. Adéodat Côté a été élu président. Les autres officiers élus sont MM. J.-H. Canuel, Paul-Emile Tremblay, Ulf-Éric St-Pierre, Romeo Emond, Hervé Lévesque, Alfred Caron et Alban Couture.

DECES

— A Rimouski, le 20 octobre, à l'âge de 72 ans, Mme Raphaël Lemieux (Ernestine Beaudin), épouse en premières nocces de M. Ozanam Gagné. Elle était la mère de MM. Léopold I et Ernest Gagné, de Rimouski, et de Mme Dolor Lévesque (Marie-Angèle), de Rivière-du-Loup. Les funérailles auront lieu à la cathédrale.

— A Amqui, le 19 octobre, à l'âge de 45 ans, M. Romeo Colombe. Les funérailles auront lieu à St-Léon-le-Grand. Il était le frère de MM. Séraphin, de St-Léon-le-Grand, Romuald, de Rimouski, Conrad, de Mont-Joli, de Gonzague, de Montréal, Angèle, de Québec, Mme J.-Romuald Dionne et Mme Edmond Brillant, de Rimouski, Mme J.-R. Cannon (Atala) et Mile Rose-Aimée Colombe, de Québec.

— Dimanche soir, à l'Hôpital de Ste. Anne-des-Monts, après une longue maladie, est décédé à l'âge de 38 ans M. Albert Lafontaine, époux de Blanche Truchon. Huit enfants lui survivent. Il était le frère de M. Aurèle Lafontaine. Les funérailles ont eu lieu à Ste-Anne-des-Monts.

— A St-Cyprien, le 19 octobre, à l'âge de 68 ans, Mme Ve Léon Labrie (Marguerite Turcotte). La dépouille mortelle fut exposée chez le fils de la défunte, M. Gérard Labrie.

— A Montréal, dimanche, le 18 octobre, est décédé M. l'abbé Omer Berger, curé de St-Simon de Rimouski, précédant curé de St-Benoît de Paquetville (Tém.). La dépouille mortelle fut transportée au presbytère de St-Simon et les funérailles ont eu lieu mercredi.

— Mme Wilfrid Ouellet vient d'être éprouvée par la mort de son père, M. Amédée Thibault (Caroline Lavioie), décédé à Rivière-du-Loup le 17 octobre. Elle était âgée de 78 ans. Les funérailles ont eu lieu mardi.

— A Bergeron, le 18 octobre, à l'âge de 26 ans, Mile Madeleine Gagné, fille de Mme Ve Joseph Gagné.

— A Québec, le 18 octobre, à l'âge de 43 ans, Mme Marie-Louise Thériault, épouse de M. Cyprien Gauthier, de St-Vincent. Outre son mari, six fils et six filles lui survivent.

— A Price, le 13 octobre, à l'âge de 67 ans, Mme Edmond Charest (Sylvia Daigle). Outre son mari, trois fils et trois filles lui survivent: MM. Pierre-Paul, Ovide et Gustave Charest; Mme Arthur Canuel, Mme Georges Gagnon et Mme Fernand Barville.

Le "vendeur de clous" Léo Lacroix condamné à 360 ans de pénitencier

Gaspésiens au nombre des victimes de ses escroqueries

(PC) Un supposé vendeur de clous a terminé mardi, 19 octobre, sa carrière frauduleuse par suite de son arrestation par la police, à St-Hyacinthe. Son quartier-général était Vancouver. La police a déclaré qu'au moins 150 coups lui sont attribués. St-Hyacinthe (PC).— Léo Lacroix, 45 ans, pseudo-vendeur de clous qui a escroqué \$50,000 à des acheteurs de Vancouver à Halifax, a été condamné, mardi, à un total de 360 années de pénitencier qui seront purgées concurremment en l'espace de sept ans. Il fut arrêté la semaine dernière alors qu'il tentait de changer un faux chèque.

Aménagé devant le Juge Victor Chabot, il dut faire face à 99 accusations dont celles de vols peu considérables, d'escroqueries et de faux chèques.

Il était recherché par la police d'Ottawa, de Toronto, de Fort-William, d'Edmonton, de Calgary et de plusieurs autres centres de la Colombie Canadienne.

La police a déclaré qu'il partit de Vancouver et que, personnifiant un vendeur de clous, il trouva des acheteurs jusqu'à Gaspé, dans la province de Québec. En février 1947, il est accusé d'avoir extorqué plus de \$15,000 à des marchands de l'Albini et de Toronto. Les clous ne furent jamais livrés.

Spécialistes des chèques falsifiés, il a volé \$6,400 dans une banque de Gaspé en prétendant qu'il était un homme d'affaires et qu'il avait l'intention d'établir une succursale de sa firme dans cette région.

Son arrestation couronna plusieurs mois de recherches intensives. Un commis de banque suspecta les méthodes méticuleuses de Lacroix et avertit la police.

Luceville

NOTES LOCALES. — M. Charles St-Laurent, de Baie-Comeau, était avec sa fille de passage à Luceville, cette semaine, chez sa mère Mme Honorius St-Laurent.

Mlle André Larrière, de Québec, était en promenade à Luceville cette semaine, au chevet de sa petite amie, Madeleine Bérubé, qui est malade et qu'elle n'avait pas vue depuis huit ans.

En l'église de Notre-Dame de la Paix de Luceville, a été baptisé, jeudi, le 20 septembre, Joseph-Gilles, né la veille, enfant de M. et Mme Roger Desjardins (Isabelle Demers). Parrain et marraine, M. et Mme Honoré Blanchette, de St-Gabriel, oncle et tante. Porteuse, Mme Louis-Georges Desjardins, tante de l'enfant.

Mme Joseph Rochefort, de Luceville, est de retour d'un voyage à St-Pascal, où elle a assisté au service anniversaire de son beau-frère M. J.-Baptiste Gagnon. Mme Rochefort se rendit ensuite, avec ses enfants, à Ste. Anne-de-la-Penitence, accompagnée de Mme Oscar Belzile, puis à Québec, pour visiter leurs parents. A leur retour, ils furent les invités de M. et Mme J.-C. Dubeau, de Ste-Anne, s'arrêterent à St-Pascal chez Mme J.-Baptiste Gagnon. Ils passèrent leur dernière journée au chalet de M. et Mme Elisée Gagnon, de St-Pascal, et profitèrent de l'occasion pour visiter la magnifique grotte St-Denis, lieu de pèlerinage. Tous sont revenus enchantés de leur journée et ils en remercient M. et Mme Elisée Gagnon.

Mlle Gaétane Desjardins est en promenade chez ses grands-parents à St-Donat.

Mme J.-R. Rochefort, sa nièce Colette, M. et Mme Joseph Rochefort et leur fils Jean-Joseph, de Québec, étaient de passage à St-Pascal pour assister au service anniversaire de leur oncle J.-Baptiste Gagnon. M. et Mme J.-C. Dubeau, de Ste-Anne-de-la-Penitence, y étaient présents aussi.

Mme Oscar Belzile, de Rimouski, et sa fille Mme Raymond Rousseau (Adrienne), de St-Fabien, sont allées aussi au service anniversaire, à St-Pascal, de M. Gagnon, qui était le beau-frère de Mme Belzile.

St-Ulric

Le 13 octobre, M. l'abbé Zénon Soucy, curé de St-Rédempteur, M. Louis Levasseur, de Matane, M. et Mme Louis-M. Lemieux, Mile T. Lemieux, de Mont-Louis, Mile Gertrude Levasseur, de Montréal, M. et Mme Idolore Levasseur, de La Rédemption, M. Herménégilde Colombe, de Matane, M. et Mme A. Gagnon, de Mont-Joli, M. et Mme A. Gagnon, de Matane, étaient à St-Ulric pour assister aux funérailles de M. Yvon Levasseur.

Mme Camille Gagné et Mme Edmond Dion passeront quelque temps à Montréal pour y améliorer leur santé.

M. et Mme P.-A. Parent sont de retour d'un voyage d'affaires à Québec, et M. Georges Fournier de retour d'un voyage d'affaires à Montréal.

Mlle Rolande Roy a passé une quinzaine à Trois-Rivières, chez son beau-frère le Dr J.-J. Garneau et sa sœur Marie Garneau (Noëlla Roy).

Mlle Madeleine Sirois est retournée à Québec après avoir passé ses vacances chez sa mère Mme Chs Eugène Sirois.

Baptêmes. — Marie-Bernise, enfant de M. et Mme J.-Ernest Michaud (Luminée D'Aigle), Parrain et marraine, M. et Mme Jean-Bte Boulay, oncle et tante.

Decès. — Le 15 octobre, est décédée Marie-Claudette Michaud, âgée de trois jours, enfant de M. et Mme Viateur Michaud.

Mariages. — Le 14 octobre, M. Alcidé Levasseur, fils de M. et Mme Lionel Levasseur, et Mile Fernande Bernier, fille de M. et Mme Joseph Bernier.

— Le 16 octobre, M. Arsène Ouellet, fils de M. et Mme Octave Ouellet, et Mile Fernande Langlois, fille de M. et Mme Octave Langlois. La mariée portait une robe de satin blanc couverte de tulle, une jaquette de fourrure blanche et une toque de plumes d'autruche blanches. Pendant la messe nuptiale, qui eut lieu à 8 h. 30, la Chorale des Enfants de Marie rendit des cantiques appropriés. Après la réception, qui réunissait une soixantaine de personnes à l'hôtel Ste-Flavie-sur-mer, les heureux époux sont partis en voyage à Québec et Montréal.

Comment nettoyer et chauffer une fournaise

L'Institut Canadien des Plombiers offre quelques suggestions sur la façon de nettoyer une fournaise.

Une fois la cheminée ramonée, enlever la suie qui s'est accumulée au fond. Gratter toute la suie de l'intérieur des tuyaux qui relient la fournaise à la cheminée. La suie peut ronger le métal.

On s'assurera aussi qu'aucun tuyau n'est percé et que ses parties s'emmanchent parfaitement les unes dans les autres, de façon qu'il ne puisse s'en échapper ni fumée ni gaz. Un tuyau de poêle ou de fournaise doit être parfaitement horizontal ou bien, s'il penche, monter vers l'orifice de la cheminée.

Enfin il faut examiner et nettoyer à fond le foyer et la chaudière de chauffage de la fournaise: ces parties de l'appareil peuvent être fissurées ou autrement endommagées. Il faut de l'expérience et un outillage approprié pour bien examiner et nettoyer le système de chauffage, et en particulier la cheminée. Ceux qui ne possèdent ni les connaissances ni les outils nécessaires feraient mieux de confier le travail à un bon entrepreneur.

L'Institut communique aussi des conseils sur la façon de chauffer une fournaise.

Le combustible, en brûlant, dégage du gaz, et il faut s'assurer que ce gaz est complètement brûlé dans la fournaise, autrement on gaspille du combustible. Si le gaz s'échappe dans la maison, au lieu de passer par la cheminée, non seulement on perd de la chaleur, mais on court le risque d'accidents graves.

Le moyen d'assurer la combustion complète du gaz, c'est de régler comme il faut les registres du haut et du bas de l'appareil. C'est encore le contrôle automatique qui accomplit le mieux cette opération.

Toutes les portes de la fournaise doivent être parfaitement ajustées. L'on ne doit ouvrir celle du foyer que pour ajouter du combustible, et alors il faut prendre garde de ne pas abattre complètement les flammes; on laissera, à travers le combustible frais, un jour par où la flamme atteindra les gaz et les brûlera.

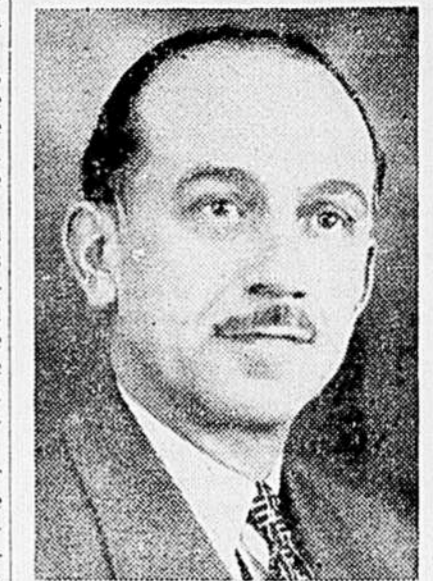
Si on doit régler ses registres à la main, on se rappellera que quand on ouvre le registre du bas (ordinairement une petite porte) pour aviver le feu en lui donnant de l'air, il faut aussi ouvrir celui du haut. Lorsque le feu est assez fort, on ferme les deux.

Dans les fournaises à deux registres, la soupape (la "clef") du tuyau d'échappement ne joue pas le rôle de registre supérieur et elle doit toujours être placée entre le registre du haut et le registre du bas de la fournaise. On la tourne de façon que la fournaise donne suffisamment de chaleur, et il ne devrait pas être nécessaire d'en changer la position tous les jours. Si on la ferme trop juste, la fumée sera refoulée dans la fournaise et s'échappera par les portes.

On conseille de ne pas brûler d'ordures ménagères dans une fournaise ou une chaudière de chauffage: il s'en dégagerait des acides qui pourraient abîmer l'appareil et ses tuyaux d'échappement.

On tiendra les filtres des fournaises à air chaud bien nets, car s'ils se bouchaient, non seulement on obtiendrait moins de chaleur, mais la fournaise pourrait surechauffer.

Nouveau gérant de district



M. Georges Trotter, dont nous avons annoncé, la semaine dernière, la nomination comme gérant de district, à Rivière-du-Loup, de la Metropolitan Life Insurance Co.

Advertisement for Bar-Flex shoes. Includes text: 'DÉLICIEUX? C'est Parfait! Plus 4', 'Source de Gaïeté...', 'Embouteilleur HENRI JACOB RIMOUSKI', and 'CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC DE Qualité'.

Advertisement for Bar-Flex shoes. Includes text: 'POUR CONFORT PARFAIT et SUPPORT Coussiné', 'PLUS LONGUE DURÉE', 'MEILLEURE TRACTION', 'LIBERTÉ DE MOUVEMENT', 'SUPPORT DE LA PLANTE DU PIED', 'NORTHERN-WOODSTOCK RUBBER LIMITED', 'TORONTO - MONTREAL - ST. JOHN, WINDSOR', 'F. & F. HENDERSON LTD., VANCOUVER, B.C.', 'DISTRIBUTORS FOR BRITISH COLUMBIA'.

Advertisement for Enterprise electric range. Includes text: 'On réussit à tout coup avec un Enterprise', 'Sur un poêle Enterprise, on ne peut faire que de la bonne cuisine, car il est le produit de longues années d'étude des besoins de la cuisine canadienne.', 'Les élégants modèles Enterprise d'aujourd'hui allient toutes les caractéristiques modernes à la robustesse pour laquelle Enterprise est célèbre depuis si longtemps.', 'Mais il y a plus, car sous leur extérieur brillant, les poêles Enterprise possèdent des qualités qui en assurent la solidité et la longue durée... armature et base réunies en un tout solide... dessous du four indéformable, d'acier embouti... tuyau de cheminée et plaque chauffante calculée spécialement pour assurer une température graduelle.', 'Venez chez votre marchand voir ces caractéristiques et les autres avantages que comporte Enterprise.', 'Et n'oubliez pas: si le modèle que vous désirez n'est pas disponible immédiatement, il vaut la peine d'attendre!', 'RIEN NE PEUT REMPLACER Enterprise', 'THE ENTERPRISE FOUNDRY CO. LIMITED, SACKVILLE, N.B.'.

Advertisement for Vogue cigarettes. Includes text: 'LE TABAC À CIGARETTES', 'VOGUE', 'donne pleine valeur à ceux qui font leurs rouleuses', 'Achetez la boîte métallique d'une 1/2 livre... elle est économique'.

Advertisement for Quonset huts. Includes text: 'Quonsets POUR FERME ET INDUSTRIE', 'BATISSES TOUT-ACIER A BON MARCHÉ', 'Adaptables à des centaines d'usages agricoles et industriels, les bâtisses Quonset répondent à une demande sans cesse croissante de structures pas chères et bonnes à toutes fins.', 'Offertes en une variété de grandeurs, les Quonsets sont charpentées de membres en acier Stran-Steel pour donner la force et la rigidité voulues et sur lesquels peuvent se CLOUER de façon simple les matériaux accessoires extérieurs et intérieurs. Les caractéristiques comprennent: construction claire-portée (excepté dans le Multiple), pour donner 100% d'espace de plancher utilisable... matériaux tout-acier, pour sûreté contre le feu, permanence et absence de détérioration par les intempéries et les rongeurs. Le système de charpente Stran-Steel permet l'addition facile de sections ou le démontage de la bâtisse entière pour reconstruction ailleurs.', 'Arrêtez chez nous aujourd'hui pour avoir les détails et les prix.', 'Les bâtisses Quonset sont les produits de la Great Lakes Steel Corporation, unité de la National Steel Corporation.', 'Enr. bur. br. E.-U.', 'J.-A. BÉDARD', 'OUTILLAGES DE CHANTIERS, CHEMINS DE FER, VOIRIES', 'BATISSES D'ACIER QUONSET', 'Représentant de S.-D. Miller & Sons, Montréal.', '6 AVENUE LESAGE QUEBEC', 'TELEPHONE: 8-3508 4-8216'.

Finance scolaire de Rivière-du-Loup

La commission scolaire de Rivière-du-Loup a vendu \$200,000 de titres à 3-3-1/2%, séries 15 ans, à un coût net de 3.618%.

La commission scolaire de la Cité de Rivière-du-Loup, comté de Rivière-du-Loup, a vendu vendredi soir une émission de \$200,000 d'obligations. L'emprunt comprenant \$81,000 à 3% 1949-56 et \$119,000 à 3-1-2% 1957-63, avec un montant de \$103,000 renouvelable en 1963 pour une autre période de vingt-cinq ans, a été adjugé au prix de 98.20 à un syndicat composé de la Banque Canadienne Nationale, J.-E. Laflamme Ltée et Osear Dubé & Cie, Inc.

La finance précédente de la commission scolaire de Rivière-du-Loup avait été faite en novembre 1943 lors de la vente de \$155,000 d'obligations à 3%, séries quinze ans,

au prix de 99.15, le loyer de l'argent ayant alors été de 3.58%.

Deux soumissions avaient été envoyées par deux banques et quatre maisons de placement pour la nouvelle émission.

Les nouvelles obligations, qui peuvent être rachetées par anticipation, portent la date du 1er août 1948 et elles échouent du 1er août 1949 au 1er août 1963 inclusivement, l'intérêt semi-annuel étant payable les 1er février et 1er août de chaque année. Un solde de \$103,000 inclus dans l'échéance du 1er août 1963 sera payé à cette date à même le produit d'un emprunt de renouvellement pour la même somme et il sera émis en 1963 pour une autre période de vingt-cinq ans. L'emprunt est contracté pour la construction d'une école d'enseignement commercial et scientifique. L'octroi de \$75,000 accordé par le Secrétaire de la province est payable en sept versements annuels, égaux et consécutifs de \$10,000 chacun et un huitième versement de \$5,000, de 1949 à 1956 inclusivement, et il est entièrement affecté au service de cet emprunt.

L'évaluation impossible, pour fins scolaires, à Rivière-du-Loup, est de \$3,978,700 pour 1948-49. La commission scolaire n'a pas d'autre dette à long terme que le présent emprunt, le Gouvernement de la province ayant assumé sa dette antérieure en vertu de la Loi pour assurer le progrès de l'éducation. La population de Rivière-du-Loup est de 8,767 âmes en 1948. Le 9 octobre 1948.

Le Canada fut cédé à l'Angleterre par le traité de Paris, en 1763.

Le NETTOYAGE de manteaux, de paletots, de complets de costumes (laine et tweed) et de tentures est strictement garanti par SANITONE

Tél. 564, — 318 rue St-Germain RIMOUSKI, P.Q.

GEORGES MASSON, L.S.C. COMPTABLE AGREE

140, RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI

LA SAUVEGARDE

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE Fondée en 1903

\$105,000,000.00 D'ASSURANCE EN VIGUEUR

ASSURANCE POUR TOUTE LA FAMILLE

M. DAVID OUELLET

Gérant de district du Bas St-Laurent

109, rue St-Germain, — RIMOUSKI.

LEOPOLD VEZINA

Agent spécial

138, rue St-Jérôme, — MATANE.

Réparations de clavigraphes, machines à additionner, caisse enregistreuses, etc.

TRAVAIL SOIGNE ET GARANTI

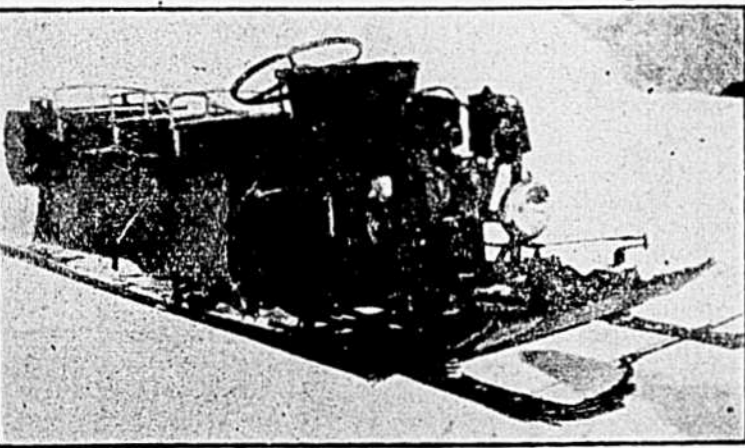
Un expert de 35 ans d'expérience à votre service.

L'IMPRIMERIE GILBERT

LIMITÉE

Téléphones 44 et 477

146, rue de l'Évêché, Rimouski.



■ Tracteur-automobile qui peut faire 50 milles à l'heure, 35 à 40 milles au gallon. Peut passer partout. Peut aussi être fabriqué avec cabine. Pesant 700 livres. Capacité 3 ou 4 personnes. N'a pas de radiateur et n'a pas besoin d'anti-gel. Peut servir pour les compagnies, les chantiers, etc.

Pour renseignements supplémentaires, s'adresser au

GARAGE GENDRON & FILS, ENR.

Fabricants et distributeurs

272 rue St-Germain — RIMOUSKI — Tél. 258-m-2

Vendeurs des petits autos Standard

M. Bona Arsenault prépare son organisation électorale dans Bonaventure

Le député fédéral de Bonaventure, M. Bona Arsenault, est de retour à Québec après avoir passé une dizaine de jours dans le comté de Bonaventure qu'il représente à la Chambre des Communes et où il a visité les principales paroisses en compagnie de l'ingénieur de district, M. J.-A. Laniel, en vue de la préparation des estimés des travaux publics qui seront exécutés l'an prochain.

Au cours de ce voyage, M. Arsenault a convoqué tous les chefs libéraux du comté à une réunion qui eut lieu à Carleton, dans le but de mettre sur pied une solide organisation en vue des prochaines élections fédérales.

M. J.-Antonio Dufour, maire de St-Alexis, a été élu président de l'Organisation et organisateur de la partie ouest du comté, et M. J.-A. Goulet, M.B.E., de New-Carlisle, a été choisi secrétaire-général et organisateur de la partie est du comté.

M. Bona Arsenault, député fédéral, et M. André Dubé, avocat et ex-candidat provincial, ont été respectivement élus président honoraire et vice-président honoraire de l'organisation, M. Benoit Michaud, député fédéral de Restigouche-Madawaska, était au nombre des orateurs comme invité d'honneur. La réunion s'est tenue sous la présidence conjointe de MM. John A. Adams, maire-suppléant de Matapédia, André Lacroix, maire de Carleton-sur-Mer, et Jos. E. Deraiche, maire de Port-Daniel-Est. M. Elphège Dégario, secrétaire-trésorier de la municipalité de Carleton-sur-Mer, agissant en qualité de secrétaire de l'assemblée, à laquelle assistaient plusieurs centaines de chefs libéraux du comté de Bonaventure et un grand nombre de conservateurs et de nationaux appuyant M. Bona Arsenault comme député fédéral du comté.

En vertu des règlements adoptés lors de cette réunion, l'organisation libérale du comté de Bonaventure se compose d'un comité exécutif, comprenant le président honoraire, le vice-président honoraire, le président actif et le secrétaire général de l'organisation; d'un comité aviseur composé des vice-présidents élus: MM. John-C. Gilker, maire de New-Carlisle, André Lacroix, maire de Carleton-sur-Mer, John-A. Adams, maire-suppléant de Matapédia, et Jos. E. Deraiche, maire de Port-Daniel-Est. MM. André Dubé, ex-candidat provincial et vice-président honoraire, et J.-Antonio Dufour, président actif de l'organisation, font également partie du comité aviseur qui a pour but d'aider le comité exécutif dans son travail.

De plus, cent cinquante directeurs, représentant toutes les parties du comté, ont été élus à cette assemblée générale. Les règlements prévoient en outre la nomination de huit délégués par poll ainsi que de deux organisateurs dans chaque poll pour la période électorale.

Fait significatif, plusieurs partisans de l'Union Nationale aux dernières élections provinciales, qui appuient ouvertement M. Bona Arsenault dans le domaine fédéral, ont été élus à des postes de confiance, soit comme officiers, soit comme directeurs de l'Organisation Libérale du comté de Bonaventure.



Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à 3 heures, le mercredi 3 novembre 1948, des soumissions pour un prolongement à la jetée de Cross-Point, comté de Bonaventure, P.Q., lesquelles soumissions doivent être cachetées, adressées au sousigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots "Soumission pour prolongement de la jetée, Cross-Point, P.Q."

On ne tiendra compte des soumissions faites sur la formule fournie par le ministre et en conformité des conditions qui y sont stipulées. Un chèque représentant une valeur égale à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit être joint à chaque soumission. On acceptera aussi, comme cautionnement, soit des bons au porteur du Dominion du Canada, soit des bons au porteur de la Cie du chemin de fer National-Canadien et de ses compagnies constituantes dont le principal et l'intérêt sont garantis sans réserve par le Dominion du Canada, soit encore lesdits bons pour une partie du cautionnement et un chèque visé tel que susdit pour le solde.

Par ordre, J. M. SOMERVILLE, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 13 octobre 1948.

Etes-vous prêts pour "Hallow'en"

Hallow'en est toujours une bonne occasion pour faire une soirée. Les enfants l'attendent et les adultes aiment à se costumer et à oublier leurs soucis pour une soirée au moins. Pour la ménagère, une soirée signifie une préparation de mets et souvent l'idée du travail supplémentaire qui s'ensuit la fait décider de ne pas faire de réception. A l'Hallow'en, les rafraichissements doivent être très simples à cause de la nature des réjouissances. Des pommes rouges, du mais éclatant et du cidre font toujours partie du menu et peuvent constituer tout ce dont on a besoin, outre les sandwiches, les petites galettes ou un gâteau simple, qui sont bienvenus.

Des canapés (des sandwiches à une tranche de pain) sont faciles à faire et la substance à tartiner est décorative. Des canapés spéciaux pour Hallow'en faits de morceaux de pain ronds coupés avec un gros emporte-pièce, tartines avec du fromage et des noix, notre fromage des lanternes, avec des piments verts ou rouges, des clous de girofle et des olives farcies fraîches. D'autres substances à tartiner sont également bonnes, mais ne se prêtent pas si bien aux mélanges de couleurs. Un des suivants peut peut-être vous plaire: Des pâtes à la viande ou au poisson garnies de viande, de cornichons ou d'olives. Du beurre de pis-tache garni de bacon façonné en un cercle, des cerises et des raisins. Des œufs durs (tranchés ou hachés) avec de la mayonnaise et garnis de piments verts, de bacon, de sardines ou d'olives. Faites sauter ou griller des chapeaux de champignons. Du fromage avec un demi-morceau de pâte de guimauve, grille et servi chaud.

Des biscuits ordinaires aux épices ou au gingembre peuvent être coupés avec des emporte-pièces de fantaisie pour faire des chats ou des sorcières, ou les biscuits ronds ordinaires peuvent avoir des visages faits de raisins et d'écorce d'orange. Un gâteau au chocolat foncé se prête à cette soirée. Les économistes ménagères de la section des Con-sommateurs, ministère fédéral de l'A-griculture, recommandent ce gâteau économique. Il ne se conservera pas, mais on ne doit pas s'inquiéter parce que tout probablement il disparaîtra très rapidement. Un glaçage à l'orange peut être utilisé, mais le gâteau ne le requière pas.

La coutume de faire brûler les déchets dans une fournaise domestique est de nature à endommager les grilles nous dit l'Institut Canadien de Chauffage et de Plomberie. Cette habitude, que l'on rencontre fréquemment, de se servir de la fournaise ou d'une bouillotte comme incinérateur, raccourcit la durée de l'appareil de chauffage. Les acides des aliments coulent sur les grilles et, sous l'effet d'un feu intense, leur action corrosive aura vite fait d'attaquer et d'endommager le métal.

On fait remarquer que même les parties supérieures de la boîte à feu et les tuyaux peuvent être affectés par les vapeurs qui se dégagent des acides. Non seulement le rendement de la fournaise en est-il affecté, mais il peut encore en résulter des fuites de gaz.



Pour la... Vente, location et réparation de machines à écrire, machines à additionner.

L'Imprimerie Gilbert, Ltée RIMOUSKI

Advertisement for bulbs from Holland, listing Tulips, Narcissus, etc., and contact information for W.H. Perron & Cie.

CET HIVER visitez la COTE DU PACIFIQUE

Vancouver et Victoria, les deux grands centres de la Côte du Pacifique vous offrent tous les avantages pour des vacances d'hiver — un doux climat, des fleurs de toutes sortes et des brises embaumées.

Grands hôtels modernes — natation, golf, promenade en auto ou à cheval, nombreux endroits intéressants à visiter — tout cela dans une atmosphère de parfaite hospitalité.



Advertisement for J.-A. Gendreau, O.D., Optométriste-Opticien, listing his offices in Amqui, Mont-Joli, and Matane.

PETITES ANNONCES

Advertisement for 'Le Progrès du Golfe' magazine, published by La Compagnie du Progrès du Golfe.

Advertisement for equipment and supplies for a construction site, including tools and materials.

Advertisement for a house and furniture for sale, located in Luceville.

Advertisement for a house for sale or exchange in Nazareth, near Ste-Blandine.

Advertisement for used furniture for sale, including a typewriter and other office equipment.

Advertisement for a room for rent in a house, located at 285 St-Germain.

Advertisement for a room for rent with telephone, located at 184 de l'Évêché.

Advertisement for a young man seeking a job, with details about his education and skills.

Advertisement for a woman seeking a job in a shop, with details about her experience.

Advertisement for a woman seeking a job, with details about her skills and experience.

Advertisement for a woman seeking a job, with details about her skills and experience.

Advertisement for a woman seeking a job, with details about her skills and experience.

Advertisement for a woman seeking a job, with details about her skills and experience.

Advertisement for a woman seeking a job, with details about her skills and experience.

Advertisement for a woman seeking a job, with details about her skills and experience.

Advertisement for Notaires, listing Eudore Couture and his office.

Advertisement for Notaires, listing C. Belzile & R. Rabouin and their office.

Advertisement for Avocats, listing Asselin & Asselin and their office.

Advertisement for Avocats, listing Gagnon & Gagnon and their office.

Advertisement for Avocats, listing Casgrain & Tessier and their office.

Advertisement for Avocats, listing Gendreau & Beaulieu and their office.

Advertisement for an Avocat, listing GUY D'ANJOU and his office.

Advertisement for a Médecin, listing Dr. J.-O. Drapeau and his office.

Advertisement for a Médecin-Vétérinaire, listing Dr. Benoît Dumas and his office.

Advertisement for a Chirurgien-Dentiste, listing Dr. Gaston Beaulieu and his office.

Advertisement for a Chirurgien-Dentiste, listing Dr. J.-Auguste Dubé and his office.

Advertisement for a Médecin, listing Louis-Léo Doyon and his office.

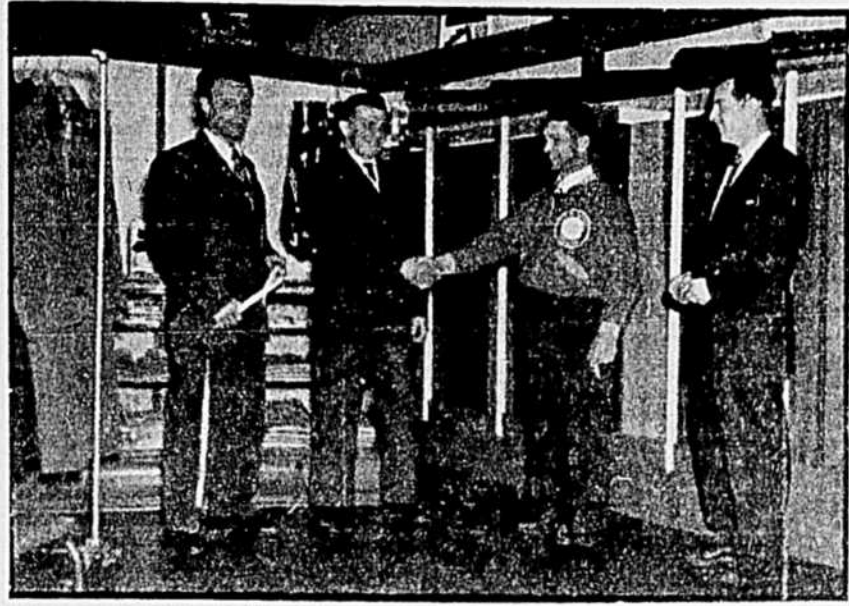
Advertisement for a Médecin, listing Irénée Gendreau and his office.

Advertisement for a Courtier d'assurances générales, listing J.-Adéodat Drapeau and his office.

Advertisement for Assurances Générales, listing S. Z. COTE, Enr. and his office.

Advertisement for Assurances Générales, listing Maurice de Champlain and his office.

Advertisement for Brevets d'Invention, listing BEAUDET & FRENETTE, LTEE and their office.



M. Noël St-Cyr, gérant du Club de Base-ball de Rimouski, félicite M. Gaston Bergeron, champion frappeur de la ligue de Base-ball du Bas St. Laurent pour 1948. M. Bergeron est allé chez "Gareau, Mon Tailleur, Ecr.", pour choisir le complet fait sur mesures qui avait été offert par cette maison au meilleur frappeur de la ligue pour 1948. On voit, à droite de la photo, M. Camille Gareau et, à gauche, M. Gérard Gareau, propriétaires de "Gareau, Mon Tailleur" au numéro 232, rue St-Germain, Rimouski.



M. le Docteur Adéodat Saucier, 81, rue de l'Évêché, Rimouski, annonce à sa clientèle et au public en général qu'il sera absent de son bureau à partir du 25 octobre pour un stage d'étude de huit mois aux États-Unis.

M. le Docteur Gérard Dion le remplacera à son bureau pendant son absence.

Bureau, Tél.: 630
Maison privée, Tél.: 372.

Notes locales

M. Louis Côté et sa jeune fille Mlle Marguerite sont en voyage à Montréal.
— M. le maire Elzéar Côté, M. Léopold Garon, gérant de la Ville, MM. les échevins Paul-H. L'Heureux, Albert Dionne et Ernest Doucet sont allés à Québec mardi pour une entrevue avec le premier ministre Duplessis.
— Le Dr Jack Salton et Mme Salton de Madras, N.-Y., était en visite au début de la semaine chez M. Xavier Thibault, de Nazareth.
— Mme J. Béland, de St-Uric, était de passage à Rimouski et Nazareth ces jours-ci.
— Mlle Marthe Thibault, de Nazareth, est partie pour Madras, où elle est invitée de M. et Mme Théo. Ross, du Dr et de Mme Jack Salton, du Dr Howard Ross et de Mme Ross.
— Mlle Louise Jans, de Québec, a passé quelques jours, la semaine dernière, chez Mlle Colette Gagnon.
— M. Paul Lepage est revenu d'Ottawa, où il a assisté au centenaire de l'Université de cette ville.
— Mlle B. D'Anjou a passé une dizaine de jours à Chicoutimi chez Mme Paul Morency.

Détrouseur d'autobus

L'autobus St-Pierre, qui fait le trajet Rimouski-Rivière-du-Loup, a été l'objet d'attentions peu banales de la part d'un amateur de choses dérobées... En effet, pendant que l'autobus était stationné en face de l'hôtel Victoria, à Rivière-du-Loup, une horloge et divers objets d'une valeur de \$100.00 en disparurent. Peu de temps après, alors que l'autobus était stoppé dans une des rues de Rivière-du-Loup, le même apache tenta d'y voler de nouveau, mais cette tentative fut suivie de son arrestation. Traduit en Cour de magistrat, on s'aperçut que l'individu s'était déjà rendu coupable, peu de temps auparavant, d'un vol dans l'autobus de Lemelin et dans un camion Oumet, de Montréal, qui subit alors des dommages.
Ayant consenti un plaidoyer de culpabilité, le prévenu fut condamné à deux ans de pénitencier.

Mme Elisabeth Leese à Rimouski

La prochaine invitée, au Cercle d'Etude et de Conférences de Rimouski, sera Mme Elisabeth Leese, le seul professeur de ballet moderne à Montréal.
Elle donnera, en la grande salle de l'Hôtel de Ville, mardi le 26 octobre, une conférence intitulée "Ballet classique, Ballet moderne", avec illustration de plusieurs figures de danse. La soirée commencera à 8 h. 30 précises.
Tous les membres sont cordialement invités.

Elections Syndicales

M. Louis Longchamp réélu pour la 8e fois
Dimanche soir, lors d'une réunion du Syndicat de l'Industrie du Bois de Rimouski, un nouveau conseil fut choisi pour la présente année. L'élection fut présidée par M. Adalbert Canuel, de Cabano.
M. Louis Longchamp fut réélu président du Syndicat pour un 8e terme; vice-président, M. Albert Duchêne; autres officiers, MM. Léon Couillard, Antonio Rioux, Edgar Marois, Bertrand Lepage, Pierre Tremblay, Louis-Philippe Chassé et Edouard Gagné.

Election de présidents

M. Ronaldo Rabouin, notaire de Rimouski, vient d'être nommé président de la section littéraire des Compagnons de l'Art pour succéder à M. Richard Joly, élu président général du conseil en remplacement de M. Jean-Paul Tremblay, professeur, maintenant attaché au Séminaire de Québec.

La question d'urbanisme au Conseil

Le Conseil municipal de Rimouski étudie, de ce temps-ci, la possibilité d'avoir à Rimouski un agent industriel qui aura pour mission spéciale de s'occuper de l'urbanisme dans notre ville.

Avis aux intéressés

Avec l'année 1949, les Soeurs de la Charité célébreront le centenaire de la fondation de leur Institut à Québec... A cette occasion, un appel est lancé aux Amicalistes: toutes les Anciennes du couvent des Soeurs de la Charité de Rimouski sont invitées à se procurer l'insigne de l'Amicale Marguerite d'Youville. Cet insigne est en vente à la Librairie Blais, à raison de .75 l'unité.

A Rome

M. l'abbé Paul Joncas, licencié en théologie, est actuellement à Rome où il poursuivra un cours de Droit canonique pendant deux ans. Il est le secrétaire de S. Exc. Mgr Albini Leblanc, évêque de Gaspé.

Le velours en vogue pour 1949

LONDRES — Le velours domine toutes les collections de 1949. On voit des velours de toutes sortes, des velours glacés, côtelés, des velours de soie, de rayonne et de coton. Les ensembles ajustés se font en velours de coton qui se portent avec des manteaux de velours côtelé à jupes très amples. Les robes de cocktail et les robes de soirée à traînes sont aussi en velours. Les tissus fermes d'ailleurs jouissent d'une popularité qu'ils n'ont pas connue depuis de nombreuses années. Ceci est probablement dû à la vogue pendant l'été de la soie épaisse de cravate qui a eu beaucoup de succès à Ascot.

Baie-des-Sablés

Mme Eugène Landry, présidente du cercle des Fermières de Baie-des-Sablés, annonce le changement de la secrétaire, Mme Emile Massé ayant démissionné. Mme Pierre-F. Caron a été nommée à sa place.

Cour Supérieure

La session de la Cour Supérieure, qui s'est ouverte le 12 octobre au Palais de Justice de Rimouski sous la présidence de l'hon. Juge Paul-Emile Côté, se terminera vendredi soir.
Lundi matin, commença le procès en rapport avec une action en dommages de \$17,000 intentée par Étienne Tremblay, de Grosse-Roches, contre J.-A. St-Pierre, de Méchins. Des témoins furent entendus pendant quatre jours. Le demandeur aurait voulu à M. St-Pierre une somme qui aurait été, présumé, incendiée à la suite de négligence du locataire, après location des lieux; le gardien de nuit aurait été renvoyé; on n'aurait pas pourvu à la réparation d'un tuyau défectueux, etc. Naturellement, la défense a nié tous les allégués du demandeur et de ses témoins, et la cause a été prise en délibéré.
Demain, sera entendue la cause Normand vs Corriveau, de Mont-Joli. Les autres causes, sur le rôle, seront entendues en décembre.

Chronique de France

par René Balbaud de la British United Press

Paris — (RUP) — Le moins que l'on puisse dire est que les huit jours qui viennent de s'écouler n'ont pas amélioré la situation politique ou économique française, la première étant d'ailleurs de plus en plus solidaire de la seconde.

Au début de ces huit jours on peut noter la mise en pratique de hausses de prix dévastatrices pour le malheureux contribuable, la naissance de grèves partielles ou généralisées selon les professions touchées, grèves désapprouvées par l'ensemble du public, en ce sens qu'elles sont gênantes pour la vie de tous les jours et, surtout, qu'elles accroissent les difficultés économiques du pays, mais comprises cependant par la population en raison des difficultés nouvelles provenant du nouveau coût de la vie.

Sur le plan purement politique, il y a eu la conférence de presse accordée par le Général de Gaulle, et la proclamation du comité central du parti communiste "qu'en aucun cas le peuple français ne ferait la guerre à la Russie". Il est intéressant de noter que la presse, prise dans son ensemble, a été beaucoup plus dure pour le Général de Gaulle que pour la proclamation du parti communiste, qui cependant constituait un véritable appel à la désobéissance civile.

Enfin, le gouvernement a lancé une offensive destinée dans son esprit à provoquer des baisses de prix quand les hausses légales sur les quelques produits reviennent tout à l'heure. Son objectif numéro 1 est la viande de boucherie. L'expérience n'ayant commencé qu'au début hier... il est un peu tôt pour parler des résultats obtenus. Mais le nouveau plan adopté reposant sur la contrainte, on rappelle que les vingt-sept tentatives analogues tentées depuis la libération ont toutes échoué et l'on se demande pour quelle elle aurait plus de chance de réussir. En général, producteurs et intermédiaires qui n'aiment pas se voir imposer des prix de vente se contentent de ne plus vendre leurs bestiaux. Déjà hier, aux abattoirs de Paris, on remarquait un ralentissement sérieux dans les arrivages. Certes le gouvernement parvient à réagir en réquisitionnant le bétail dans les fermes. Mais toute personne connaissant l'indépendance des paysans reste sceptique sur le résultat de telles mesures de coercition.

Or, si dans l'alimentation de nombreux prix ne baissent pas, il sera absolument impossible d'éviter une recrudescence de l'agitation sociale. Pour l'instant, tous les mineurs de France sont en grève. Dans les chemins de fer se manifeste un mécontentement qui s'est traduit, hier et aujourd'hui, par de petites grèves locales. Le parti communiste semble bien décidé à exploiter au maximum le légitime mécontentement du pays;

EN FORET

Avec Price Brothers & Company, Limited

Etablissement de Rimouski

Lac Rimouski
Camp Gonzague-Bélanger

Nos deux amis Napoléon Marquis et Alfred Bélanger nous annoncent qu'ils ont capturé un piège une mouffette, vulgairement appelée "bête puante". Le contracteur a déjà entrepris de parfumer les alentours de ses camps avec de l'eau de Cologne pour chasser l'odeur du liquide infect de la visitation.

Les voyageurs ne peuvent résister à la tentation de venir déguster les bonnes galettes que notre expert-cuisinier, Wilfrid St-Laurent, nous fait tous les jours.

Nous sommes heureux d'annoncer que le commis du camp, M. Joseph Banville, est maintenant membre du Cercle Lacordaire. Nous le félicitons. Une autre femme heureuse!

Le charroirage des billots est déjà en marche à ce camp. Plus de trois mille billots sont rendus à la rivière Rimouski et dorment en attendant la "drave" du printemps.

Lac 24-Arpens

A la fin de septembre, un groupe de visiteurs, en partie du gouvernement provincial, nous rendait visite au Lac 24-Arpens. On remarquait dans le groupe MM. Maurice Cloutier, Gérard Audet, Jacques Cloutier, Maurice Gilbert, Pierre Rinfret, Roger Cloutier, Euclide Lafrenière et Raoul Fontaine. Nos distingués visiteurs étaient accompagnés de MM. Albert Labbé, surintendant du bois de la compagnie Price Brothers, et son assistant, Léon Roy. Loin des bruits de la ville et des traces du bureau, nos visiteurs ont joui d'un parfait repos et ils ont été favorisés d'une belle température. Maurice Proulx, cuisinier depuis nombre d'années, a su régaler tous et chacun par ses plats succulents. Dans ce travail délicat, il était secondé de M. Léop. Blais, gardien du dépôt, et de Mme Blais. On nous fait remarquer que M. Fernand Leblond, commis, n'a pas ménagé ses pas pour rendre cette tournée des plus agréables. Aussi, nos visiteurs s'en sont-ils donné à cœur joie dans leurs sports favoris, pêche, chasse, canotage, etc., et Mme La Chance les a bien favorisés. Tous sont partis enchantés de leur séjour parmi nous avec l'espoir de revenir l'an prochain.

Etablissement de Price

Camp Edouard-Beaulieu

Un de nos plus jeunes bucheons des Hauts, Pierre-Emile Ouellet, fils de Jean-Baptiste sous-contracteur à notre camp, s'est vu dans l'obligation de discontinuer son travail pour la saison, à cause d'une malencontreuse blessure qu'il s'est infligée à un genou, dernièrement, par un coup de hache, alors qu'il était à ébrancher un arbre. Dans la circonstance, le commis a su mettre en pratique ses quelques notions de soins de premiers soins aux blessés.

Notre commis en chef, M. Raoul Langlois, nous signalait dernièrement son départ pour quelques jours du côté des camps rimouskiens. Nous prions les messieurs de ces camps de nous renvoyer M. Langlois le plus tôt possible, sans quoi les commis de son département commettront sans doute des erreurs lors de leur dernier rapport du mois.

Au début de la semaine, nous avons eu la visite de notre commis d'embauchage, M. André Banville, qui a eu fort besoin de faire à cette occasion.

Notons en passant que M. Albert Paré, de Mont-Joli, président du club Balmaral, et deux de ses compagnons de chasse MM. Laflamme et Bouchard, également de Mont-Joli, ont passé quelques jours dans nos parages en excursion de chasse. Leur séjour n'a pas été des plus fructueux; seul M. Paré a enregistré un coup sûr en abattant un chevreuil au début; par la suite, malgré les meilleurs présages tout le gibier s'était enfui. C'est dire qu'en ce temps de l'année l'instinct de la bête traquée prévaut de beaucoup celui du chasseur.

Camp Alphonse Pelletier

Les opérations au camp Pelletier vont bon train. Au 27 septembre, 18,000 billots avaient été abattus. Actuellement, nous avons un groupe de 16 hommes. M. Pelletier annonce que son contrat sera probablement fini à la fin de décembre, si la température demeure au beau.

Il y a eu promesse de mariage entre M. Jean-Marie Loof, d'une part, et Demoiselle Simone Vien, d'autre part, tous deux paroissiens de La Rédemption. Le mariage a eu lieu le 28 septembre. Bien que les célébrations regrettent le départ de Jean-Marie dans leurs rangs, ils lui souhaitent bon-heur prospérité et longue vie.

Rimouski, le 13 octobre 1948.

DANS NOS CINEMAS

Cartier

MARIE-ANTOINETTE
24-25-26 octobre

Un film que tous attendent depuis très longtemps, un film qui a mis en vedette Tyrone Power dans le monde du cinéma, un film hors classe par la beauté et le réalisme de son scénario. "Marie-Antoinette", avec Norma Shearer, Tyrone Power et John Barrymore, passera au Cartier, pour 2 jours seulement, dimanche et lundi prochains. Ce film relate la triste et combien touchante histoire de l'infortunée reine de France Marie-Antoinette. Les excès de la révolution française sont démontrés dans leur plus grand horreur dans les scènes de l'emprisonnement et du décapitage du roi Louis XVI et de Marie-Antoinette. La beauté de Norma Shearer (Marie-Antoinette), la virilité de Tyrone Power (le chevalier), la bonté de Louis XVI ont quelque chose de frappant, d'attachant, de respectable que les sinistres sans-culottes de la révolution n'ont même pas épargnés. Cette version française est certainement la meilleure qui ait été présentée à Rimouski depuis plusieurs années. Personne ne voudra la manquer.

Quelques très intéressants sujets courts complètent ce programme.

DUEL IN THE SUN

28-29-30 octobre 1er novembre

Un des plus grands films de l'année et même de plusieurs années, "Duel in the Sun", en technicolor, commencera au Rikois pour quatre jours, le jeudi 28 octobre. Cette éblouissante production de David O. Selznick, (auteur de Gone with the Wind), met en vedette Gregory Peck, Jennifer Jones, Joseph Cotten et toute une pléiade des plus grands artistes d'Hollywood. C'est toute une épopée racontée d'une façon si dramatique, si extraordinairement attrayante, que personne ne voudra la manquer. Ce film est maintenant montré aux prix ordinaires bien qu'il soit l'un des rares qui aient été montrés à \$1.20 dans tous les théâtres l'automne dernier. Il relate l'histoire intensément amoureuse de deux hommes en amour avec une impétueuse beauté dont les passions indomptées signifiaient la mort pour ceux qu'elle aimait. Rien de semblable à ce film n'a été produit depuis "Gone with the Wind" et ce n'est pas peu dire.

Quelques sujets courts complètent le programme.

PLOUM-PLOUM - TRA-LA-LA

26-27-28 octobre

Georges Milton, l'inimitable et vif comédien qui s'est illustré dans le Roi des Resquilleurs il y a quelques années, nous revient dans une désopilante comédie intitulée "Ploum-Ploum Tra-la-la". François Basile est un pauvre bougre affligé d'une timidité maladive qui lui interdit toute initiative, toute hardiesse dans la lutte pour la vie. Un ami, Victor Toutain, chez lequel il prend pension, lui confie, pour venir à bout de ce complexe d'infériorité, la tâche d'aller vendre de porte en porte le "Bouchou", un bouchon qui obture toutes les bouteilles... Il faut voir comment cette aventure de vente sous pression se continue et se termine... surtout, Saturnin Fabre et Paulette Dubost sont aussi de la distribution pour ajouter à l'hilarité de cette comédie.

MARGIE

29-30 octobre

Pour deux jours seulement, soit vendredi et samedi, les 29 et 30 octobre, le Cartier présentera une magnifique production dramatique et musicale en couleurs intitulée "Margie" avec Jeanne Crain, Glenn Langan, Lynn Bari et Alan Young. Margie, c'est toute l'époque de 1920 en Amérique, avec ses chansons populaires, ses toilettes rococo ses somptueuses voitures. Ceux qui ont grandi et vécu durant cette époque se rappelleront avec émotion des chansons comme "Margie", "April Shower" et combien d'autres aussi populaires. L'intrigue touchante qui se déroule dans ce film est une autre source d'intérêt qu'il faut mentionner.

Les nouvelles Fox et quelques sujets courts s'ajoutent à ce programme.

BIENTOT — BIENTOT — BIENTOT — "DUEL IN THE SUN" en couleurs avec Gregory Peck, Jennifer Jones, Joseph Cotten et toute une pléiade d'artistes.

Surveillez ces annonces pour plus de détails.

CHAMBRE ET PENSION.

Ou repas si désiré. S'adresser à 47 rue St-Pierre, Tél. 487, Rimouski.

AGENT DEMANDE

pour la vente de gâteaux dans Rimouski. Ligne complète de gâteaux, bonne commission. S'adresser à Charles St-Pierre & Fils, Enr., St-Ludger de Rivière-du-Loup.

CHEYENNE

25-26-27 octobre

Avec Dennis Morgan dans son premier rôle entièrement dramatique, Cheyenne est sans contredit le meilleur film du genre produit depuis une décennie. Cheyenne est l'histoire et la vie de la plus rude ville d'Amérique où la violence et le péché régnaient en maîtres jusqu'à ce que la Loi vint mettre fin à ces excès. C'est aussi l'histoire dramatique de cette ère où les hors-la-loi ont été mis à la raison à coups de revolvers par les serviteurs de la Loi pour faire de cette ville et de l'état du Wyoming un des plus prospères de l'Amérique. Un film rempli d'action, de drame poignant et où le triomphe du droit sur la force est mis bien en évidence.

Les Nouvelles Warner complètent le programme.

Carmen Thorès Soprano Coloratura

Carmen Thorès, Soprano coloratura, qui donnera un grand concert au Séminaire de Rimouski, le 15 novembre, est née à Genève, en Suisse, de parents espagnols. Son père était consul espagnol à Genève.

Mademoiselle Torrès a étudié le chant et l'art dramatique à Paris et a fait ses débuts professionnels dans le rôle de Gilda de "Rigoletto", à l'âge de 17 ans, à l'opéra de Liceo, à Barcelone. C'est dans le rôle de Rosine, du Barbier de Séville, qu'elle débuta en Amérique, avec une troupe du Métropolitain, sous la direction de Wilfrid Pelletier, en juillet 1946. En novembre de la même année elle chanta comme soliste avec la symphonie de St-Louis. Elle remporta un grand succès à l'Opéra comique de Paris dans Lucie de Lammermoor, Lakmé, La Traviata. En plus d'avoir chanté comme artiste invitée avec les plus grands artistes d'Amérique et d'Europe, tel l'Orchestre de la société des Concerts du Conservatoire de Paris, mademoiselle Torrès est encore célibataire Torrès a joué le rôle principal dans le film français "Solita de Cordoue". En plus de posséder une voix ravissante, mademoiselle Torrès est une artiste d'une grande beauté comme se plaisent à le dire les meilleurs critiques d'Amérique et même d'Europe.

Canadians

On sait qu'un frère de sir Walter Scott, Thomas, a été inhumé dans le vieux cimetière de l'église saint Mathieu, rue Saint-Jean, à Québec. Mais le bruit courut longtemps, dans la société d'Edimbourg, lors de l'apparition de "Waverley", que Thomas Scott était l'auteur de cet ouvrage. En effet, pendant longtemps, on disait confidentiellement que l'auteur n'était pas sir Walter Scott. On chuchotait que son frère Thomas était l'auteur réel, mais plus tard on fit courir le bruit que "Waverley" avait été écrit par la femme de Thomas Scott, Elizabeth McCulloch. A ce sujet, on lit dans les mémoires de Lord William Pitt-Lennox, fils et secrétaire du duc de Richmond, gouverneur du Canada, qui mourut d'hydrophobie en 1819 et dont les restes reposent dans la cathédrale anglicane de Québec:
"Dans une visite que je fis à Kingston, Haut-Canada, en 1819, avec mon père, je fis la connaissance de madame Scott, née McCulloch, femme de Thomas Scott, Ecr., payeur au 70e Régiment. A cette époque, on disait confidentiellement en Angleterre que cette dame, belle-soeur de sir Walter Scott, était le véritable auteur du roman "Waverley". Je me rappelle que, dans une soirée où je rencontrai madame Scott, je fis allusion à cette rumeur. J'eus alors une très forte impression qu'elle était la grande inconnue. Je me souvins aussi que plusieurs officiers du 70e Régiment entretenaient la même opinion. Je ne veux pas dire cependant que madame Scott me déclara positivement qu'elle avait droit aux honneurs littéraires qu'on accordait à son beau-frère, mais elle se défendait avec une telle faiblesse que je me laissai aller à croire qu'elle était l'auteur du roman dont le châtelain d'Abbotsford réclamait la paternité."
Serge DUHAMEAU

Pour l'achat de vos CADEAUX

visitez la

BIJOUTERIE CAPITOLE

50, AVE. DE LA CATHÉDRALE RIMOUSKI

Coutilleries, services à thé, en-barets, service à dessert, assiettes à gâteaux, plats à fromage ou à biscuits, plateaux à viande, etc.